

N° 6

CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE

RÉUNION EXTRAORDINAIRE

Séance du 5 Juillet 1941

Conseil Municipal :

Séance :

Président : M. Paul Dehove	253
Secrétaire : M. Léon Treels	253

Contentieux :

Assurances :

Postes de T.S.F. récepteurs de radiodiffusion. Assurance contre l'incendie	274
--	-----

Autorisation d'ester :

Au Planteur de Caïffa. Instance en dommages-intérêts ..	313
---	-----

Honoraires d'avocat :

M ^e Payen. Règlement	254
---------------------------------------	-----

Honoraires d'un conseiller juridique :

M. le Doyen Duez. Règlement	322
-----------------------------------	-----

Transactions :

Accident Boivin Jules, gardien de la paix. Admission en recette	253
---	-----

Fêtes et Cérémonies :

Exposition du Progrès Social :

Vente d'arbres. Admission en recette	296
--	-----

Administrations diverses :

Guerre :

Bombardement du 17-6-41. Funérailles des victimes	312
Bombardement du 27-6-41. Funérailles des victimes	313

Bâtiments Communaux :

Généralités :

Bois. Fourniture. Admission en recette	269
Vente de vieux métaux. Admission en recette	296

Groupe scolaire du Fg d'Arras :

1 ^{er} et 9 ^{me} lots. Réception et décomptes définitifs	255
--	-----

Institut Denis Diderot :

Mobilier, lot B. Réception et décompte définitifs	255
---	-----

Immeubles :

Démolition d'immeubles appartenant à la Ville :

Jeanne Hachette (rue). Admission en recette	271
---	-----

Grands Travaux :

Généralités :

Matériel. Location. Admission en recette	270
--	-----

Dérasement. Vente d'arbres. Admission en recette.....	270
Déversements de terres. Admission en recette	271

Lutte contre le chômage :

Premier programme. Assainissement. Construction d'un égoût, chemin du Bazinghien et dans une voie projetée entre les rues de Londres et de la Bassée	256
Fournitures et travaux divers. Marché	257

Voirie :

Voirie nationale, départementale et chemins vicinaux :

Chemins vicinaux. Entretien. Rapport et devis	291
---	-----

Pavage :

Chaussées empierrées :

Entretien. Fourniture de 300 tonnes de grenaille de porphyre de Lessines. Marché	291
---	-----

Enseignement secondaire :

Lycée Fénelon :

Internat municipal. Compte administratif. Exercice 1940 ..	258
Internat municipal. Budget supplémentaire. Exercice 1941. Avis	259
Internat municipal. Demi-pension. Tarif nouveau au 1-10-1941. Avis	259
Internat municipal. Avance de fonds	290

Enseignement technique :

Ecole Valentine Labbé :

Articles de mercerie. Fourniture. Marché	260
--	-----

Assistance :

Assistance à la famille :

Admissions 336

Femmes en couches :

Admissions 330

Vieillards. Infirmes. Incurables :

Allocation mensuelle. Taux. Augmentation 290

Assistance à domicile 324

Allocations complémentaires 326

Hospitalisations 326

Bureau de Bienfaisance :

Finances :

Budget primitif. Exercice 1941. Avis 260

Hospices :

Finances :

Mainlevée d'inscription hypothécaire. Avis 266

Comptes 1° administratif ; 2° de gestion. Exercice 1940. Avis. 266

Budget supplémentaire 1941. Avis 323

Terrains :

Acquisition, rue Meurein 117. Avis 265

Caisse de Crédit Municipal :

Finances :

Comptes 1° Administratif ; 2° de gestion. Exercice 1940.
Avis 262

Budget supplémentaire. Exercice 1941. Avis	262
Budget primitif. Exercice 1942. Avis	264

Fondation Masurel :

Finances :

Comptes 1° Administratif ; 2° de gestion. Exercice 1940. Avis	263
Budget supplémentaire. Exercice 1941. Avis	264
Budget primitif. Exercice 1942. Avis	265

Œuvres diverses :

Généralités :

Logements ouvriers. Construction éventuelle. Concours d'idées	313
--	-----

Camps de vacances :

Imputation des dépenses	321
-------------------------------	-----

Cantines scolaires :

Confitures. Confection. Marché	265
Tables sur tréteaux. Bancs. Fourniture. Marché	295

Comité d'Entr'aide :

Pantalons, complets et manteaux. Confection. Marché	317
Achats de tissus. Marché	317
Vestiaire. Assurance contre l'incendie	318
Ouvrières. Assurance contre les accidents du travail	318

Comité local de ravitaillement :

Comptes	306
---------------	-----

Fonds municipal de chômage :

Secours aux nécessiteux ou habitants privés de ressources. Demande d'avance	321
--	-----

Porcheries municipales :

Achat de porcelets pour l'engraissement 316

Régie municipale :

Budget, Avance remboursable 306

Personnel. Composition. Rémunération 310

Tarifs 312

Recettes :

Côtes irrécouvrables :

Divers produits communaux. Admission en non valeur 297

Dépenses :

Frais d'occupation :

Bâtiments occupés par l'armée allemande. Balais. Fourniture. Marché 276

Distribution d'eau. — Bains :

Généralités :

Etablissements de bains. Travaux d'entretien. Marché 295

Cimetières :

Est :

Travail non exécuté. Remboursement. M. Vandebossche .. 272

Sud :

Concession. Rétrocession. Vasseur-Quint 273

Eclairage :

Eclairage de la voie publique :

Entretien des lampes. Prix forfaitaire. Majoration 257

Sapeurs-Pompiers :

Matériel :

Vente de vieux matériel. Admission en recette	272
---	-----

Services municipaux :

Généralités :

Bois d'allumage. Fourniture. Année 1941	320
---	-----

Octroi :

Vente de vieux papiers. Admission en recette	297
Fourniture de dossiers. Marché	320

Service des transports :

Transports. Marchés	273
Matériel automobile. Fournitures. Réparations. Marché Cauchois	292
Matériel automobile. Fournitures. Marché Lehembre	293
Matériel automobile. Fournitures. Marché Sergeant et C ^{ie} ..	293
Matériel automobile. Fournitures. Réparations. Marché Van den Bussche et C ^{ie}	294
Garage, 2 rue Béranger. Travaux. Fournitures. Marché	294
Garage municipal. Matériel. Assurance contre l'incendie ..	319

Adjudications. — Marchés :

Généralités :

Fournitures rationnées à des prix taxés. Dépenses de marchés administratifs	315
---	-----

Divers :

Biscuits. Fabrication. Marché	316
Services hippomobiles. Fourniture d'avoine. Marché	275-315
Enveloppes. Fourniture. Marché	276
Articles de bureau. Fourniture. Marché Gachie-Aula	277
Articles de bureau. Fourniture. Marché Rézette	277

Services hippomobiles. Location d'attelages. Marché	278
Redevances d'eau. Imprimés. Fourniture. Marché	279
Travaux de reliure et de cartonnages. Marchés	279
Services hippomobiles. Coupage. Fourniture. Marché	292

Caisse des Retraites :

Généralités :

Contribution pour le service de la pension des agents de l'Etat détachés. Années 1938-1939-1940. Crédit	275
--	-----

Liquidation de pensions :

1 ^e Direction : Dobbels Gaston (veuve)	299
Libert Fernand	281
Mestag Léopold	300
Soyez Louis	282
2 ^e Direction : Oosterlinck Gustave (veuve)	301
Recette municipale : Denneulin Fernand	280
Octroi : Dupont Louis	302
Fourcroy Charles	283
Police : Birembaut Léon	284
Coupé Albert	303
Delecourt Louis	285
Duboille Louis	286
Lesaffre Jean-Baptiste (veuve)	304
Sapeurs-Pompiers : Arquembourg Arthur (veuve)	287
Duffet Gaston	305
Médigue Alcide	288

Gratifications. — Indemnités. — Secours :

Allocation annuelle et renouvelable :

Ouvriers : Deconynck Georges	289
------------------------------------	-----

L'an mil neuf cent quarante-et-un, le 5 Juillet, à onze heures, le Conseil Municipal de Lille, dûment convoqué s'est réuni en séance extraordinaire, en l'Hôtel de Ville.

Présidence de M. DEHOVE, Maire.

Secrétaire : M. TREELS.

Présents : MM. BATAILLE, BAUCHE, BROUX, CLAES, COOLEN, CORBU, DEHOVE, DHOOSSCHE, DOMPSIN, DOYENNETTE, GISSELAIRE, GODINOT, HERMEZ, LECOMTE, LEROY, MARTIN, MASSON, NOTERMAN, PEETERS, TREELS, VANDENBERGHE, WILLEMS.

Excusés : MM. BERTRAND, BOUR, CORDONNIER, DEVERNAY, JANSSENS, ROUSSEAU.

Absents : MM. BRACKE-DESROUSSEAUX, FAVIÈRES, SAINT-VENANT, WARINGHIEN.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 7 Décembre 1940, M. Jules Boivin, gardien de la Paix, roulait à bicyclette, rue Leuty, quand il vint heurter un camion non éclairé, appartenant à MM. Buret et C^{ie}, demeurant à Armboust Cappel (Nord).

Nous avons réclamé aux auteurs responsables le remboursement des frais résultant pour la Ville de cet accident soit :

1° — Traitement servi à M. Boivin pendant l'incapacité de travail consécutive à l'accident, c'est-à-dire 17 jours	934 frs 70
2° — Honoraires de M. le Docteur Israël	150 frs 00
3° — Frais pharmaceutiques	39 frs 40
	<hr/>
	1.124 frs 10

N° 3332

—
Accident Boivin

—
*Admission
en recette*
—

La Compagnie d'assurances de MM. Buret, la Caisse d'Assurances Mutuelles, 50 rue des Ponts de Comines, ayant accepté de nous indemniser, nous vous demandons de décider l'admission en recette de la somme susvisée.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3333

MESSIEURS,

*Honoraires
de M° Payen*

Règlement

M° Payen, Avocat, 114 bis rue des Postes, nous a transmis la note des honoraires, s'élevant à 1.164 frs 15, qui lui sont dus pour avoir représenté la Ville dans les instances ci-après, à la suite d'accidents de travail survenus à des ouvriers au service de la Ville :

1° — Accident Martin.	
Honoraires	175 frs
Expédition du rapport d'expert	15.45
2° — Accident De Vogelaere.	
Honoraires	175.00
Expédition du rapport d'expert	15.45
Procès-verbal de conciliation	18.45
3° — Accident Faucomprez.	
Honoraires	175.00
Expédition du rapport d'expert	15.45
Procès-verbal de conciliation	18.45
4° — Accident Danna.	
Honoraires	175.00
5° — Accident Gousseau.	
Honoraires	175.00
Expédition du rapport d'expert	15.45
6° — Accident Romond.	
Honoraires	175.00
Expédition du rapport d'expert	15.45

Nous vous demandons de décider le règlement de la somme de 1.164 frs 15 qui sera prélevée sur le crédit « Frais d'actes et de Procédure ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 24 Avril 1941, une Commission composée de MM. Dompsin, adjoint au Maire ; Martin et Peeters, Conseillers Municipaux ; Fauvet, Ingénieur Chef du Service des Bâtiments ; Alleman et Chenal, architectes ; s'est réunie à l'Institut Denis Diderot à l'effet de procéder à la réception définitive de la fourniture désignée ci-après :

Indication du lot et désignation de la fourniture	Dépenses autorisées	Montant du décompte
21 ^{me} Lot : Mobilier. Lot B : Sièges divers	102.570 frs	94.570 frs

La Commission a constaté : a) qu'en raison de ce que les chaises de classes n'avaient pas, à l'expiration d'un délai de garantie d'un an, présenté toute la solidité désirable, le fournisseur avait dû procéder à leur renforcement. b) que ces sièges, maintenant renforcés, donnent satisfaction. Néanmoins, la Commission a estimé qu'il convenait d'opérer une réduction sur le montant du décompte du fait que les sièges de classes avaient dû subir une modification. Cette réduction fixée à 8.000 frs, a ainsi ramené la dépense de 102.570 à 94.570 frs.

Nous vous demandons d'approuver le décompte définitif tel qu'il est établi et d'homologuer le procès-verbal de réception définitive.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 24 Avril 1941, une Commission composée de MM. Dompsin, adjoint au Maire ; Gisselaire et Leroy, Conseillers Municipaux ; Fauvet, Ingénieur Chef de Service des Bâtiments, et en l'absence de M. Watier, architecte D.P.L.G. actuellement éloigné de notre région, s'est rendue au Groupe Scolaire du Faubourg d'Arras, à l'effet de procéder à la réception définitive des travaux désignés ci-dessous :

N° 3334

Programme des
Grands Travaux
Institut
Denis Diderot
Mobilier. Lot B
I. — Décompte
définitif
II. — Réception
définitive

N° 3335

Programme des
Grands Travaux
Groupe scolaire
du Faubourg
d'Arras
Premier
et Neuvième Lots
I. — Réception
définitive
II. — Décomptes
définitifs

Numéros des lots	Désignation des travaux	Dépenses autorisées	Décomptes définitifs
1	Terrassement	120.000	118.356,17
9	Serrurerie - Partie A	37.300	38.199,68
9	Serrurerie - Partie B	59.109,81	60.454,64
	Totaux	216.409,81	217.010,49

La Commission a reconnu que les travaux exécutés satisfont aux conditions des cahiers des charges et marchés de gré à gré et se trouvent en bon état d'entretien. Elle a décidé, par suite, d'en prononcer la réception définitive.

En conséquence, nous vous prions d'homologuer le procès-verbal de cette réception et d'approuver les décomptes définitifs tels qu'ils sont présentés.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 3336

*Lutte
contre le chômage*

*Premier
programme de
Grands Travaux
Assainissement
Construction
d'un égout
Chemin
du Bazinghien et
dans une voie
projetée
entre la rue
de Londres
et la rue
de La Bassée*

L'égout à construire, chemin de Bazinghien et dans une voie projetée entre la rue de Londres et la rue de La Bassée, doit traverser la voie de chemin de fer de ceinture, dans le prolongement de la rue de La Bassée.

A cet effet, nous avons sollicité l'autorisation nécessaire. La Société Nationale des Chemins de Fer nous l'a accordée aux conditions de l'engagement que nous vous soumettons. Elle a, d'autre part, effectué, en accord avec notre Service des Grands Travaux, le soutènement de la voie. Le montant des travaux est évalué approximativement à 1.700 frs.

Votre Commission du Plan a donné un avis favorable à cette réalisation.

Nous vous demandons, en conséquence, 1° de nous autoriser à souscrire l'engagement susvisé et à accepter le décompte définitif des travaux qui sera présenté par la S.N.C.F. 2° d'imputer la dépense sur les crédits ouverts pour l'exécution du premier programme de Grands Travaux.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

L'exécution des travaux de dérasement de la fortification repris au programme de Grands Travaux nous oblige à recourir à divers fournisseurs ou entrepreneurs afin d'assurer la marche régulière des chantiers en régie ou de ceux à l'entreprise pour la partie non prévue dans les marchés respectifs.

Nous avons donc dû nous adresser à des maisons spécialisées pour :

- a) la fourniture de tuyaux en ciment destinés aux raccordements de canalisations trouvées dans les fouilles ;
- b) l'abatage d'arbres sur les glacis de la fortification ;
- c) la fourniture de pièces de rechange pour le matériel de voie de 0 m. 60 ;
- d) la réparation de l'outillage de chantier et les fournitures s'y rapportant.

En vue du règlement des dépenses, celles-ci pouvant dépasser le maximum de six mille francs autorisé par la loi sans qu'il soit besoin de marchés écrits, nous vous demandons de vouloir bien approuver les marchés de gré à gré à passer avec :

1° les Etablissements Proci, à Saint-André-lez-Lille, pour la fourniture des tuyaux en ciment ;

2° M. Jules Corbisier, 14 bis rue Galliéni à Mouvaux pour l'abatage d'arbres ;

3° la Société Dyba Nouvelle, 2 rue des Basserons à Montmorency (Seine et Oise) pour la fourniture de pièces de rechange destinées au matériel de voie de 0 m. 60 ;

4° M. Picavet Duthoit à Emmerin, pour la réparation de l'outillage de chantier.

Le montant de ces dépenses, évalué respectivement à environ trente mille francs, vingt-cinq mille francs, vingt mille francs et trente mille francs sera imputé sur les crédits ouverts pour l'exécution des Grands Travaux au titre du dérasement de la fortification.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

L'autorité Allemande ayant prescrit, dans des conditions déterminées, l'éclairage d'un certain nombre de voies publiques électrifiées, il a été procédé à la transformation qui s'imposait des appareils appelés à fonctionner.

N° 3337

—
*Lutte
contre le chômage*

—
*Grands Travaux
d'édilité
Fournitures
et travaux divers
Marché*
—

N° 3338

—
*Eclairage de la
Voie Publique
pendant
l'occupation
allemande
Majoration
du prix forfaitaire
d'entretien
des lampes*
—

Cet éclairage dit « bleu de nuit » a été mis en service le 21 Mars 1941.

Toutefois, le nombre extrêmement limité de ces appareils et la puissance très faible des lampes utilisées ne permettent pas à la Compagnie Continentale du Gaz, concessionnaire de l'éclairage, de maintenir la redevance forfaitaire d'entretien au taux de 50 francs par lampe et par an fixé par l'article 12 du cahier des charges de la concession.

Tenant compte des difficultés présentes, la Compagnie Continentale du Gaz consent à limiter, pour aussi longtemps que cela lui sera possible, la redevance annuelle d'entretien de ces nouveaux appareils à 95 frs, soit une majoration de 90 % du taux fixé au cahier des charges.

Ce nouveau taux, qui comprend le remplacement des lampes, soit environ 2.500 chaque année, est raisonnable et il sera exceptionnellement appliqué pendant le temps où cet éclairage nous sera imposé.

Nous vous prions de le ratifier.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous vous soumettons le Compte Administratif de l'exercice 1940 de l'Internat Municipal annexé au Lycée Fénélon.

Balance

Recettes	336.344.80
Dépenses	335.852.35
Excédent de recettes :	492.45
soit arrondi au décime inférieur	492.40

Cet excédent versé à la Ville à la clôture de l'exercice 1940 par application des décrets des 14 Septembre 1925 et 17 Février 1930, fera l'objet d'une ouverture de crédit au Budget additionnel « Ville » de 1941, sous rubrique « Lycée Fénélon Internat Municipal. Fonds de réserve institué par décret du 7 Octobre 1938. Affectation éventuelle audit Fonds, de l'excédent de recettes de l'exercice 1940 de l'Etablissement ».

N° 3339
 Lycée Fénélon
 Internat
 Municipal
 Compte
 Administratif
 Exercice 1940

Notons que l'Internat a été amené, en 1940, de par les conditions de fonctionnement particulièrement difficiles nées des évènements, à employer le Fonds de réserve comprenant les excédents de recettes des exercices 1938 à 1939 s'élevant globalement à la somme de 21.979,61.

Le document présente un reste à recouvrer de 78 Frs, somme représentant un complément de demi-pension.

Aux dépenses ne figure aucun reste à payer.

Nous vous demandons de vouloir bien 1° approuver ce Compte tel qu'il est établi, 2° ratifier l'opération de transport aux recettes budgétaires « Ville » du montant de l'exédent de recettes de 492 frs 40.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le Budget Supplémentaire de l'exercice 1941 de l'Internat Municipal annexé au Lycée de Jeunes Filles, présente la balance ci-contre :

Recettes	Frs	37.718
Dépenses	Frs	37.718

Les inscriptions dans l'un et l'autre des compartiments budgétaires ont été examinées et reconnues justifiées.

Dès lors, nous vous prions de vouloir bien émettre un avis favorable à l'approbation du document.

Adopté.

N° 3340

Lycée
de jeunes filles
Internat
Municipal

Budget
supplémentaire
de l'exercice 1941
Avis

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En sa réunion du 25 Avril 1941 le Bureau d'Administration du Lycée a proposé de rajuster comme suit, le Tarif de la demi-pension l'effet à compter du 1^{er} Octobre 1941 :

N° 3341

Lycée
de Jeunes Filles
Internat
Municipal

Tarif nouveau
de la
demi-pension
à compter du
1^{er} octobre 1941
Avis

Demi-pension	Tarif ancien	Tarif proposé	Augmentation
Cycle secondaire	1.782	2.340	558
Cycle primaire	1.485	2.070	585

Les motifs de rajustement desdits Tarifs étant justifiés par la montée incessante des prix, nous vous prions d'émettre un avis favorable à l'adoption des tarifs proposés et à leur application à partir du 1^{er} Octobre 1941.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3342

*Ecole
Valentine Labbé*

*Fourniture
d'articles
de mercerie
Marché*

MESSIEURS,

Le marché passé avec la Société Bokanowski et C^{ie}, 38 rue Grande Chaussée, Lille, en vue de la fourniture, pendant l'année 1940, des articles de mercerie et autres nécessaires aux ateliers de l'école pratique de Commerce et d'Industrie « Valentine Labbé » est arrivé à expiration.

Il stipulait que les fournitures, évaluées approximativement à 20.000 frs, seraient faites au fur et à mesure des commandes du service et facturées aux prix du commerce sous escompte de 10 + 2 %.

La Directrice de cette école nous propose de traiter avec la dite Société aux mêmes conditions pour l'année 1941.

Nous vous demandons d'agréer cette proposition et de nous autoriser à passer le marché nécessaire.

La dépense sera prélevée sur l'article 190 du Budget Primitif de 1941.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3343

*Bureau
de Bienfaisance*

*Budget Primitif
pour 1941*

Avis

MESSIEURS,

La Commission Administrative du Bureau de Bienfaisance nous soumet, pour avis, le Budget Primitif de l'Etablissement pour l'exercice 1941.

En voici la balance :

RECETTES	{	ordinaires	4.723.223, »	{	
		extraordinaires	3.000, »		4.727.123, »
		d'ordre	900, »		
DEPENSES	{	ordinaires	4.717.000, »	{	
		extraordinaires	3.000, »		4.720.900, »
		d'ordre	900, »		
				<hr/>	
Excédent de recettes			6.223, »		

La balance du Budget de 1940 se présentait ainsi :

RECETTES	{	ordinaires	8.023.154, »	{	
		extraordinaires	4.000, »		8.028.054, »
		d'ordre	900, »		
DEPENSES	{	ordinaires	8.023.154, »	{	
		extraordinaires	4.000, »		8.028.054, »
		d'ordre	900, »		

L'examen de ce document appelle les remarques suivantes :

Compartiment des Dépenses.

I) Diminution du volume des dépenses causée par la réduction des dotations « Secours en argent et en nature », en conséquence des modifications profondes réalisées par suite des circonstances dans le régime des attributions de secours.

II) Inscription d'un crédit de 1.000.000 de frs pour traitements et indemnités du Personnel auxiliaire embauché par l'Etablissement pour a) remplacer le Personnel titulaire mobilisé, b) assurer le fonctionnement des Services du chômage et des secours aux habitants privés de ressources.

Compartiment des Recettes.

Subside municipal d'équilibre du Budget de 1.500.000 frs alors que la révision budgétaire de la Ville ne se chiffre qu'à la somme de 900.000 frs.

Etant donné le licenciement envisagé d'un nombre important d'Agents auxiliaires consécutivement à la prise en mains toute prochaine par l'Etat du service des secours de chômage — mesure qui allégera la dotation budgétaire prévue pour le Personnel auxiliaire — il convient de surseoir à la détermination du subside complémentaire jusqu'au moment où pourra être fixé le reliquat que laissera apparaître le crédit « Personnel auxiliaire ».

Sous le bénéfice de ces observations, nous vous prions de vouloir bien émettre un avis favorable à l'approbation de ce Budget.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 3344
—
Caisse de Crédit
Municipal
—
Comptes :
administratif ;
de gestion.
de l'exercice 1940
Avis
—

Nous vous soumettons le Compte Administratif de l'exercice 1940 de la Caisse de Crédit Municipal.

Ci-contre le résultat général :

Recettes :

Excédent de recettes de l'exercice 1939.	1.153.001,77	} 11.863.982,04
Recettes propres à l'exercice 1940...	10.710.980,27	

<i>Dépenses :</i>	11.280.764,69
-------------------------	---------------

Excédent de recettes	583.217,35
---------------------------	------------

Les chiffres ci-dessus sont identiques à ceux du Compte de gestion rendu par M. le Directeur-Caissier.

Il n'est pas de restes à recouvrer. Les restes à payer s'élèvent à la somme de 25.100 frs.

Le Conseil d'Administration de l'Etablissement a délibéré sur les deux Comptes en sa réunion du 26 Mai 1941.

Nous vous prions de vouloir bien approuver ces documents.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 3345
—
Caisse de Crédit
Municipal
Budget
supplémentaire
de l'exercice 1941
Avis
—

Le Conseil d'Administration de la Caisse de Crédit Municipal nous soumet le Budget Supplémentaire de l'établissement pour l'exercice 1941.

Ci-contre la Balance :

Recettes	669.277,30
Dépenses	140.525,00
Excédent de recettes :	<u>528.752,30</u>

L'examen de ce Budget n'appelant aucune observation, nous vous prions de vouloir bien émettre un avis favorable à son approbation.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous vous soumettons le Compte administratif de l'exercice 1940 de la Fondation Masurel.

Ci-contre le résultat général :

RECETTES :

Excédent de recettes de l'exercice 1939..	110.683,56	137.384,31
Recettes propres à l'exercice 1940	26.700,75	

DEPENSES 15.637,00

Excédent de recettes 121.747,31

Les chiffres du Compte de gestion rendu par M. le Directeur-Caisier sont identiques.

Il n'est point de restes à recouvrer ni de restes à payer.

Le Conseil d'Administration de la Fondation a délibéré sur les deux Comptes en sa réunion du 26 Mai 1941.

Nous vous prions de vouloir bien approuver ces documents.

Adopté.

N° 3346

Fondation
Masurel

Comptes :
administratif ;
de gestion,
de l'exercice 1940
Avis

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3347

Fondation
MasurelBudget
supplémentaire
de l'exercice 1941
Avis

MESSIEURS,

Vous venez de statuer sur le Compte de l'exercice 1940 de la Fondation Masurel, qui accuse un excédent des recettes réalisées sur les dépenses effectuées, de 121.747,30 et ne présente ni restes à recouvrer ni reste à payer.

Le Conseil d'Administration de la Fondation nous soumet le Budget Supplémentaire pour l'exercice 1941.

En voici la Balance :

RECETTES	121.747,30
(excédent de l'exercice précédent)	
DEPENSES	2.000,00
	<hr/>
Excédent de recettes	119.747,30
	<hr/> <hr/>

L'inscription d'un crédit de 2.000 francs est motivée.

Nous vous prions de vouloir bien émettre un avis favorable à l'approbation de ce Budget.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3348

Caisse de Crédit
MunicipalBudget
primitif pour
l'exercice 1942
Avis

MESSIEURS,

Le Conseil d'Administration de la Caisse de Crédit Municipal nous soumet le Budget Primitif de l'Établissement, pour l'exercice 1942.

BALANCE :

Recettes	20.611.158, »
Dépenses	20.573.980, »
	<hr/>
Excédent de recettes ..	37.178, »
	<hr/> <hr/>

Le document est bien établi. Dès lors, nous vous prions de vouloir bien émettre un avis favorable à son approbation.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous vous soumettons le Budget Primitif pour l'exercice 1942 de la Fondation Masurel.

BALANCE

Recettes	83.490
Dépenses	70.070
Excédent de recettes :	<u>13.420</u>

L'examen du document n'a soulevé aucune remarque. Les inscriptions sont d'ailleurs les mêmes que celles du Budget de 1941.

Nous vous prions de vouloir bien émettre un avis favorable à l'approbation de ce Budget.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Gérard Vermaele a été appelé à fabriquer, pour les cantines scolaires de la Ville, 10.000 kgs de confitures moyennant un prix de 5 frs 26 par kilogramme.

La quantité s'avérant insuffisante, nous avons demandé à M. Vermaele de continuer la fabrication.

Celui-ci s'engage à livrer pour le 31 Août 1941 au plus tard 20.000 kgs aux mêmes conditions.

En conséquence nous vous prions de nous autoriser à souscrire un marché sur les bases précitées.

La dépense sera imputée sur l'article 420 du Budget Primitif.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Aux termes d'une délibération en date du 5 Avril 1941, la Commission Administrative des Hospices a décidé l'acquisition amiable,

N° 3349

Fondation
Masurel

Budget
primitif pour
l'exercice 1942
Avis

N° 3350

Cantines
scolaires

Confection
de confitures
Marché

N° 3351

Hospices

Acquisition
de terrain
rue Meurein 117
Avis

moyennant le prix principal de 5.699 frs, d'un terrain d'une superficie de 32 m² 86 dm² appartenant à la Société Hippique de Lille et incorporée à la propriété des Hospices sise rue Meurein n° 117.

Etant donné que les conditions proposées par cette société sont avantageuses pour les Hospices, nous vous proposons de donner un avis favorable à l'exécution de la délibération susvisée.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3352

MESSIEURS,

—
Hospices

—
Mainlevée
d'inscription
hypothécaire
Avis

Par délibération en date du 5 Avril 1941, la Commission Administrative des Hospices a décidé de donner mainlevée de l'inscription hypothécaire prise au Premier Bureau des Hypothèques de Lille le 27 Juin 1934, sous le n° 2 du volume 346, sur l'immeuble sis à Lille, rue du Pont du Lion d'Or n° 4, en garantie du paiement par M. Gilles, demeurant à Lille, 4 rue du Pont du Lion d'Or, d'une somme de 7.200 frs due pour pension alimentaire de ses enfants pensionnaires de la maison Lemay.

Etant donné que, le 5 Mars 1941, M. Gilles s'est acquitté de l'intégralité de cette pension ainsi que l'atteste M. le Receveur des Hospices, nous vous proposons d'émettre un avis favorable à l'exécution de cette délibération.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3352¹

MESSIEURS,

—
Hospices

—
Comptes :
1° Administratif ;
2° de gestion
Exercice 1940
Avis

La Commission Administrative des Hospices nous remet son compte administratif de l'année 1940.

I

Ce document se présente comme suit :

Excédent de recettes de l'exercice 1939.	3.361.393,35	
Recette de l'exercice 1940	31.558.382,74	34.919.776,09
Dépenses		<u>28.785.870,19</u>
Excédent de recettes à la clôture de l'exercice 1940..		6.133.905,90

II

Décomposition des opérations propres à l'exercice

RECETTES		DÉPENSES	
Ordinaires	22.515.779,86 ⁽¹⁾	Ordinaires	26.302.929,64
Ordinaires supplémentaires.	8.653.572,42	Ordinaires supplémentaires ..	1.140.354,22
	<u>31.169.352,28</u>		<u>27.443.283,86</u>
Total ..	31.169.352,28	Total ..	27.443.283,86
Extraordinaires	388.660,46	Extraordinaires .	1.198.355,13
Extraordinaires supplémentaires	370,00	Extraordinaires supplémentaires	144.231,20
	<u>389.030,46</u>		<u>1.342.586,33</u>
Total ..	389.030,46	Total ..	1.342.586,33
Total général..	<u>31.558.382,74</u>	Total général	<u>28.785.870,19</u>

(1) Y compris la subvention municipale de 3.758.180 francs à valoir sur celle à servir au titre de 1940.

III

*Détermination de l'excédent de dépenses ordinaires au 31 Mars 1941
à prendre en compte par la Ville*

	<u>Ordinaires</u>	<u>Extraordinaires</u>
Excédent de recettes extraordinaires		
Exercice 1939	»	10.292.850,38
Recettes de l'exercice 1940	31.169.352,28	389.030,46
	<u>31.169.352,28</u>	<u>10.681.880,84</u>
Excédent de dépenses		
ordinaires. Ex. 1939 6.931.457,03		
Dépenses. Ex. 1940 .. 27.443.283,86	34.374.740,89	1.342.586,33
<i>Excédent de recettes extraordinaires</i>		
<i>Exercice 1940</i>	»	9.339.294,51
<i>Excédent de dépenses ordinaires</i>		
<i>Exercice 1940</i>	3.205.388,61 ⁽¹⁾	
Excédent de recettes à la clôture de l'exercice 1940		<u>6.133.905,90</u>

(1) Déduction faite de la somme de 3.758.180 francs versée par la Ville en cours d'exercice 1940, à valoir sur sa subvention.

De la situation qui précède, il ressort que l'excédent des dépenses ordinaires sur les recettes de même nature s'élève à la somme de 6.963.568,61 et que, par suite du versement fait par la Ville en cours d'exercice, d'une somme de 3.758.180 francs, l'excédent se fixe au 31 Mars 1941 à la somme de 3.205.388,61

Notons que l'excédent de dépenses au 31 Mars 1940 s'était élevé à 6.931.457,03, compte tenu du versement fait en cours d'exercice par la Ville, d'une somme de 3.500.000 de francs.

**

Pour la détermination de la subvention à attribuer aux Hospices, il convient de faire entrer en ligne de compte les opérations à continuer en recettes ordinaires et en dépenses ordinaires, savoir :

1° — *aux recettes :*

a) Restes à recouvrer	1.858.264,50
b) Autres recettes pour lesquelles les titres de perception seront ultérieurement établis. La prévision inscrite au Budget Additionnel de 1941.	857.230,37
	<u>2.715.494,87</u>

2° — *aux dépenses :*

Restes à payer	752.530,40
Différence en faveur des recettes	<u>1.962.964,47</u>
Du déficit déterminé à fin d'exercice, la subvention communale de couverture restant à servir ressort à :	
	1.242.424,14
soit après arrondissement au décime inférieur à :	<u>1.242.424,10</u>

Nous vous prions de vouloir bien : 1° — émettre un avis favorable à l'adoption : a) du Compte Administratif ; b) du Compte de Gestion dont les résultats ont été reconnus indentiques à ceux du Compte Administratif ; 2° — homologuer le chiffre de la subvention restant à servir à l'Etablissement au titre de l'exercice 1940, soit 1.242.424,10 ; 3° — décider l'ouverture d'un crédit correspondant à inscrire au Budget Additionnel du présent exercice.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Sur ordre de l'autorité allemande, nous avons fourni cinquante lames de plancher qui ont été prélevées à l'atelier du Service des Bâtiments, Portes des Postes.

Le montant de cette fourniture, soit 1.599 frs 19, a été réglé à la Caisse de M. le Receveur Municipal.

Nous vous demandons d'admettre cette somme en recette.

Adopté.

N° 3353

Fourniture
de bois
suivant ordre
de l'autorité
allemande

—
Admission
en recette
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 3354
—
Location
de matériel
—
Admission
en recette
—

Nous avons consenti à divers entrepreneurs, adjudicataires de travaux de dérasement, la location d'une certaine quantité de matériel de voie de 0 m. 60.

Ci-contre la somme due par chacun des Entrepreneurs au titre de la location susdite :

I — Société Caroni et Lecœuche, entrepreneurs 22, rue Saint-Quentin, Lille	2.387,10
II — François Wattiez, Entrepreneur 13, rue du Cœur Joyeux, Lomme	4.845,00
III — La Société des Entreprises réunies, 6, boulevard de la Liberté, Lille	674,80
« Nord France »	
« Société Générale d'Entreprises »	
« Société Carette-Duburcq »	
Total	<u>7.906,90</u>

D'accord avec votre Commission du Plan, nous vous prions de vouloir bien admettre en recette la somme de 7.906,90.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 3355
—
Grands Travaux
d'Edilité
—
Dérasement
de l'enceinte
fortifiée
Vente d'arbres
—
Admission
en recette
—

Nous avons procédé à un appel d'offres en vue de la vente d'un lot de 102 arbres abatus sur le glacis de la fortification partie comprise dans le périmètre du lot n° 2 et dans l'emprise réservée à la S.N.C.F. (entre la rue du Faubourg d'Arras et la rue du Faubourg des Postes). Les travaux d'enlèvement et tous les frais droits et taxes, étaient à la charge de l'acquéreur.

Dix-neuf entreprises ont été consultées ; trois ont soumissionné. Ce sont :

- 1° La Société Immobilière et Forestière Landaise,
803, avenue de Dunkerque à Lomme, au prix de 3.500 frs
délai d'exécution : 45 jours.

- 2° M. Henri Vaillant, 201 rue de la Mackellerie à Croix
au prix de 8.000 frs
exécution sans délai
- 3° La Société Derville et Fils, 83, rue de l'Alma, à Rou-
baix, au prix de 12.100 frs
délai d'exécution : 6 semaines ou moins si nécessaire.

Cette dernière offre étant la plus avantageuse pour la Ville, nous vous prions, d'accord avec votre Commission du Plan, de vouloir bien la ratifier et admettre en recette la somme de douze mille cent francs.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Par ordre de l'Autorité Allemande, l'entreprise P. Rouzé et C^o, 18, rue de Marquillies à Lille, a été amenée à déverser des terres provenant d'un chantier en cours à la caserne Kléber, dans les fossés de la fortification, porte de Gand.

Cette entreprise a été invitée, par lettre du 22 Février, à payer à la Caisse municipale, pour chaque mètre cube déversé, la somme de 20 francs, ce prix ayant été déterminé compte tenu de la différence existant entre le coût d'un transport moyen de 50 mètres à la brouette ou au wagon et celui d'un transport par tombereau à une autre décharge.

Nous vous présentons l'état des sommes dues pour les déversements opérés pendant le premier trimestre 1941 et dont le montant s'élève à quatre mille cinq cent quarante francs (4.540 francs).

D'accord avec votre Commission du Plan, nous vous prions de vouloir bien admettre cette somme en recette.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Les baraquements devenus libres, n^o 27, 30, 52, 94, 122 rue Jeanne Hachette, étant en mauvais état, nous nous trouvons dans l'obligation de les démolir.

N^o 3356

—
*Déversements
de terres opérés
dans les fossés
de la fortification*

—
*Admission
en recette*
—

N^o 3357

—
*Démolition
de baraquements
rue Jeanne
Hachette*

—
*Admission
en recette*

A cet effet, a eu lieu un appel d'offres entre divers entrepreneurs.

Les propositions les plus avantageuses pour la ville ont été faites par :

1. - M. Bridelance, 1 bis rue du Faubourg de Roubaix, pour les baraquements n° 27, 30, 52, 94, versement d'une somme de	2.000 frs
2. - M. Vantroyen, 3, chemin de Bargues, pour le baraquement n° 122 ; versement d'une somme de	1.560 frs
	3.560 frs

Nous vous demandons de vouloir bien ratifier ces offres et admettre en recette les sommes sus indiquées.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Il a été procédé à la vente de vieux matériel reconnu inutilisable provenant de nos casernes de Sapeurs-Pompiers.

M. Miré, demeurant à Lille, 12 boulevard Victor-Hugo, s'est rendu acquéreur de 400 kgs de tuyaux de toile usagés à 1 frs 25 le kg, soit 500 francs.

Nous vous prions de vouloir bien décider l'admission en recette de cette somme.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Vandenbossche, menuisier, domicilié à Lille, 78, rue de Pologne, a demandé par erreur, lors de la prise de concession de 30 ans accordée le 12 Avril 1941 au Cimetière de l'Est, sous le n° 95.877, pour la sépulture de M. Emile Colombo, que le corps soit inhumé en fosse profonde. Il a payé le prix du travail, soit 70 francs.

L'approfondissement de la fosse n'ayant pas été exécuté, M. Vandenbossche sollicite le remboursement de cette somme.

N° 3358

—
Vente
de vieux matériel

—
Admission
en recette

N° 3359

—
Cimetières

—
Remboursement
du prix
d'un travail
non exécuté
M. Vandenbossche

Nous vous proposons de faire droit à cette demande à concurrence de 60 francs, la différence de 10 francs restant acquise pour frais d'écritures.

La somme de 60 francs sera prélevée sur le crédit « Cimetières ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Madame Vasseur-Quint, demeurant à Lille, 61, rue la Bassée, sollicite le remboursement de la somme restant à courir sur la concession n° 54.563, au cimetière du Sud, accordée le 4 Septembre 1940 et devenue libre par suite de l'exhumation, opérée le 26 Mars 1941, de Annette Vasseur dont le corps a été transféré dans le caveau de famille à Wambrechies.

La somme à ristourner, compte tenu du temps écoulé, s'élève à 216 frs 60, dont 144 frs 40 pour la part de la Ville et 72 frs 20 pour celle du Bureau de Bienfaisance.

Nous vous proposons d'agréer la demande de Madame Vasseur-Quint à concurrence de 124 frs 40, la différence de 20 frs restant acquise pour frais d'établissement d'actes.

Il sera loisible à la pétitionnaire de solliciter de M. le Président du Bureau de Bienfaisance le remboursement de la somme portée au compte de cet Etablissement, soit 72 frs 40.

La somme de 124 frs 40 sera prélevée sur le crédit des cimetières.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le matériel dont dispose notre Service Municipal des Transports ne lui permet plus de satisfaire aux besoins sans cesse accrus des différents services pris en charge par la Ville. C'est pourquoi nous avons dû et devons constamment faire appel à diverses entreprises pour pallier l'insuffisance de nos moyens de transport.

N° 3360

—
Cimetières

—
Rétrocession
de Concession
Vasseur

—

N° 3361

—
Transports
Municipaux
Marché

—

La Société Collin et C^{ie}, 62, rue de la Justice, la Société S.A.R.L. Carlier Victor, 41, rue de Douai et la Maison Veuve Omer Gyselinck et fils, 61, rue Fémy, à Marcq en Barœul, ont accepté d'exécuter les transports qui leur seront demandés au cours de l'année 1941, suivant des prix débattus à l'avance et contenus dans les limites des tarifs admis par l'autorité supérieure. Nous vous demandons d'approuver les marchés que nous vous soumettons, à passer avec ces firmes.

La dépense, évaluée à 30.000 francs pour chacun des marchés, sera imputée sur les crédits respectifs des services municipaux utilisateurs.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3361¹

—
*Récepteurs
de radiodiffusion
Assurance
contre l'incendie*
—

MESSIEURS,

Par ordonnance du 12 Mai 1941, l'Autorité Allemande a prescrit le retrait des appareils récepteurs de radiodiffusion appartenant à la population lilloise.

Lesdits appareils ayant été déposés dans divers bâtiments communaux, il convenait de dégager notre responsabilité dans le cas de destruction pour cause d'incendie.

A cet effet, nous avons demandé à M. Dubois-Prouvost, Directeur d'Assurances, 50, boulevard de la Liberté, d'établir une police pour une durée de 3 mois, du 26 Mai au 26 Août 1941.

M. Dubois-Prouvost a confié le risque à treize compagnies de premier ordre. La prime est de 17.718 frs 35, y compris frais et impôts, pour garantie de 25 millions de francs.

Nous vous demandons de vouloir bien ratifier la souscription de ce contrat.

La dépense sera imputée sur le crédit « Dépenses nécessitées par la Guerre », article 424.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

L'approvisionnement en avoine nécessaire à l'alimentation des chevaux de notre Service de la Propreté Publique, de la collecte des ordures ménagères et des transports hippomobiles, est assuré présentement, malgré les difficultés de l'heure, d'une façon aussi satisfaisante que possible, par M. Bruyneel-Meurisse, adjudicataire depuis plusieurs années des fournitures de graines et fourrages.

Une livraison de vingt-neuf quintaux quarante kilos nous a été faite en avril.

Nous vous demandons de nous autoriser à passer un marché de gré à gré avec M. Bruyneel-Meurisse.

La dépense, soit six mille deux cent trois francs quarante centimes (6.203 frs 40) sera imputée sur le crédit ouvert à l'article 127 du budget primitif de l'exercice 1941.

Adopté.

N° 3362

—
Services
hippomobiles
Fourniture
d'avoine
Marché
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Conformément à l'Instruction du Ministère des Finances prise en application des décrets des 30 Juin 1934 et 30 Octobre 1935 relatifs à la mise en service des Agents de l'Etat, notre Ville est constituée débitrice envers le Trésor par le Secrétaire d'Etat aux Communications, d'une somme de 19.950 frs représentant le montant de la contribution de 12 % calculée pour le service des pensions civiles, sur le traitement « Etat » des Agents détachés en nos services municipaux.

Ci-contre décompte :

Noms des Agents	Grade	Période à laquelle s'appliquent les retenues	Traitements assujettis aux retenues	Montant des retenues de 12 %
Caillaux Evenor	Ingé. T.P.E. 1 ^{re} classe	Année 1938	35.000	4.200
Cochet Paul	»	1/1 au 30/9/1938	35.000	3.150
Fauvel Oscar	»	Année 1938	35.000	4.200
		Année 1939		4.200
	»	Année 1940		4.200
		Total		19.950

N° 3363

—
Contribution
pour le Service
de la pension
des agents
de l'Etat détachés
Années
1938-1939-1940
Crédit
—

A l'effet d'assurer le versement de la somme précitée au Trésor nous vous prions de vouloir bien voter un crédit spécial d'égale importance à prélever sur ressources à provenir du Compte du présent exercice.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3364

Bâtiments
occupés par
l'armée allemande

Fourniture
de balais
Marché

MESSIEURS,

En raison des circonstances et pour satisfaire aux exigences de l'Autorité Allemande, nous avons dû nous adresser à différents commerçants pour obtenir le matériel nécessaire au nettoyage des locaux habités par l'armée d'occupation.

Ayant pu trouver une certaine quantité de balais à un prix raisonnable chez M. Philippe Lebon, 72 rue Jean-Bart à Lille, nous vous demandons de nous autoriser à passer marché avec ce fournisseur pour la livraison de ces marchandises moyennant le prix global de 7.243 frs.

En conséquence des prix réduits consentis par le fournisseur, les frais d'enregistrement, timbres et autres seront à la charge de la Ville.

Le montant des fournitures sera prélevé sur les crédits inscrits au Budget de l'exercice 1941, les frais d'enregistrement et de timbres seront imputés sur le crédit « Frais de Contentieux ».

Le remboursement de ces dépenses sera, comme d'usage, poursuivi par notre Service Financier sur état dressé et appuyé des ordres écrits réguliers délivrés par l'Autorité Allemande.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3365

Services
Municipaux

Fourniture
d'enveloppes
Marché

MESSIEURS,

Les services municipaux utilisent pour la correspondance un grand nombre d'enveloppes de format ordinaire.

Les réserves que nous possédions arrivant à épuisement, nous nous sommes adressés à différents fournisseurs pour obtenir cette marchandise qui devient de plus en plus rare.

M. Lunel, 41, rue de Béthune, à Lille, nous a offert de nous en livrer 424.000, au prix de 45 francs le mille. Ces propositions étant très avantageuses, nous vous demandons de nous autoriser à passer marché avec ce commerçant pour la somme de 19.270 frs 80.

En raison des prix réduits consentis par le fournisseur, les frais d'enregistrement, timbres et autres seront à la charge de la Ville.

La dépense concernant les fournitures sera prélevée sur les crédits inscrits au Budget de l'exercice 1941 ; celle des frais d'enregistrement et de timbres sera imputée sur le crédit « Frais de Contentieux ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En raison des circonstances, nous avons dû procéder à la création et à l'extension de certains services municipaux. Il nous a fallu, de ce fait, acquérir des articles de bureau indispensables au bon fonctionnement de ces services.

Ces marchandises devenant très rares, nous nous sommes trouvés dans l'obligation de nous adresser à différents fournisseurs.

Les Etablissements Gachie-Aula et C^e, 12, place du Lion d'Or, ayant consenti à nous livrer à un prix raisonnable une partie de ces articles, nous vous demandons de nous autoriser à passer marché avec cette Maison jusqu'à concurrence de 40.000 francs.

En conséquence des prix réduits consentis par le fournisseur, les frais d'enregistrement, timbres et autres seront à la charge de la Ville.

La dépense concernant les fournitures sera prélevée sur les crédits inscrits au Budget de l'exercice 1941, celle des frais d'enregistrement et de timbres sera imputée sur le crédit « Frais de Contentieux ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En raison des circonstances et par suite de la création et de l'extension de services municipaux, nous avons dû nous adresser à différents

N° 3366

—
*Services
Municipaux*

—
*Fourniture
d'articles
de bureau
Marché
Gachie-Aula*

N° 3367

—
*Services
Municipaux*

—
*Fourniture
d'articles
de Bureau
Marché Rézette*

commerçants pour obtenir les fournitures de bureau nécessaires à leur bon fonctionnement.

M. Eugène Rézette, 93, rue Caumartin, a pu, à un prix raisonnable, répondre à nos demandes et nous fournir une partie des articles dont nous avons besoin.

Nous vous demandons de nous autoriser à passer marché avec ce fournisseur pour la livraison de ces marchandises à concurrence de la somme globale de cent mille francs.

Les frais d'enregistrement, timbres et autres seront à la charge de la Ville, en raison des prix réduits consentis par le fournisseur.

La dépense concernant les fournitures sera prélevée sur les crédits inscrits au Budget de l'exercice 1941 ; celle des frais d'enregistrement et de timbres sera imputée sur le crédit « Frais de Contentieux ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3368

Services
hippomobiles

Location
d'attelages
Marché

MESSIEURS,

L'importance accrue des transports hippomobiles nécessaires : à la propreté publique ; à la collecte des ordures ménagères ; aux Services des Bâtiments et des Grands Travaux, nous conduit à recourir pour parer à l'insuffisance de notre cavalerie, à la location quotidienne d'une vingtaine de chevaux.

A cet effet, étant donnée l'instabilité de la situation, nous avons passé un marché de gré à gré, de courte durée, avec la firme Veuve Omer Gyselinck et fils, 67, rue Fémy à Marcq-en-Barœul, adjudicataire depuis plusieurs années. Ce marché est arrivé à son terme.

Les cironstances présentes n'étant pas plus favorables à une mise en adjudication, nous avons demandé à cet entrepreneur s'il accepterait de continuer à nous louer les chevaux et le matériel dont nous avons besoin.

La firme Veuve Omer Gyselinck et fils accepte de nous fournir pendant quatre mois les chevaux et attelages qui nous seront nécessaires, à concurrence de vingt chevaux par jour et au prix de vingt-six francs l'heure par tombereau attelé d'un cheval et accompagné de son conducteur.

Ces conditions étant avantageuses pour la Ville, nous vous proposons d'accepter pour valoir marché la soumission souscrite par cette firme, qui prend effet du 25 Avril 1941.

La dépense, évaluée à trois cent cinquante mille francs environ sera imputée sur les crédits ouverts affectés aux Services : de la propriété publique ; de la collecte des ordures ménagères ; des bâtiments et des Grands Travaux.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Depuis plusieurs années, la Société L. Danel, imprimerie, 93, rue Nationale à Lille, assure, à notre satisfaction, la fourniture des avertissements, quittances et relevés nécessaires à notre service de la Comptabilité des Eaux.

Ces imprimés, dénommés « Liasses Express » d'une fabrication spéciale, comportent une feuille blanche impression rouge et noire, une autre feuille impression noire et deux faux feuillets munis d'une bande de Carbonex noir.

En vue de la mise en recouvrement des excédents de consommation d'eau de 1941, nous avons besoin de 15.000 de ces liasses.

Le prix demandé est de 557 francs le mille, soit une dépense totale de 8.355 francs.

Nous vous demandons de nous autoriser à passer un marché de gré à gré avec cette Maison.

La dépense sera imputée sur le crédit ouvert au Budget Primitif de l'exercice 1941, sous l'Article 15 « Frais d'Impressions ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

L'adjudication de travaux de reliures et de cartonnages du 11 Mars n'a pas donné de résultat, aucun soumissionnaire ne s'étant présenté.

N° 3369

—
*Fournitures
d'imprimés
nécessaires
au recouvrement
des redevances
d'eau
Marché*
—

N° 3370

—
*Travaux
de reliure
et de cartonnages*
—

Afin d'assurer l'exécution de ces travaux au cours de la présente année nous avons pressenti nos anciens fournisseurs :

M. Cordonnier, 29, rue Alphonse-Mercier,
 M. Vanhove, artisan, 33, rue Charles Saint-Venant à Hellemmes,
 M. Terrier, artisan, 62, rue d'Angleterre,
 MM. Mignot et De Pessemier, 30, rue de Fontenoy.

Nous avons reçu les réponses suivantes :

M. Cordonnier nous a déclaré qu'en raison de l'instabilité des prix et de la rareté des matières premières il ne pouvait prendre aucun engagement.

M. Vanhove nous demande 5 % d'augmentation des séries de prix annexées au cahier des charges de l'adjudication du 11 Mars pour le premier lot - reliures - et 10 % pour l'exécution des travaux du deuxième lot - Registres et cartonnages. -

MM. Mignot et De Pessemier nous demandent 2 % d'augmentation des séries de prix annexées au cahier des charges de l'adjudication du 11 Mars pour l'exécution des travaux du deuxième lot - Registres et cartonnages.

M. Terrier nous demande 12 % d'augmentation des séries de prix annexées au cahier des charges de l'adjudication du 11 Mars pour l'exécution des travaux du premier lot - reliures. -

Nous vous proposons d'accepter les offres de MM. Vanhove pour le premier lot - reliures - et Mignot et de Pessemier pour le deuxième lot - registres et cartonnages - qui sont les plus avantageuses pour la Ville et de nous autoriser à passer marché avec ces deux firmes.

La dépense sera prélevée sur les crédits ordinaires du budget.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3371

Liquidation
de pension

Services
Municipaux

Denneulin
Fernand

MESSIEURS,

M. Denneulin Fernand-Jean, Fondé de pouvoirs à la Recette Municipale, Directeur de 1^{re} catégorie de 2^{me} classe, né le 28 Août 1887 à Faches (Nord) a été admis, pour raison de santé, à faire valoir ses droits à pension de retraite à partir du 21 Juin 1941 par notre arrêté du 30 Mai 1941.

Tributaire de la Caisse des Retraites des Services Municipaux depuis le 28 Août 1905, M. Denneulin comptera au 20 Juin 1941, vingt-neuf ans deux mois vingt-trois jours de services civils, deux ans de service militaire légal et quatre ans sept mois de services militaires de guerre soit au total trente-cinq ans neuf mois vingt-trois jours de service effectif ouvrant droit à pension avec un traitement moyen de 39.685 frs 26 pendant les trois dernières années.

Conformément aux dispositions de l'art. 4 paragraphe e) du règlement, M. Denneulin a droit à une pension pour invalidité constatée par la Commission de réforme en sa séance du 19 Mai 1941, calculée comme suit :

<i>Services civils :</i>		
Vingt-neuf ans : 29/60 de	} 39.685,26	19.181,20
Deux mois 2/12 de 1/60 de		110,23
Vingt-trois jours 23/360 de 1/60 de		42,25
<i>Services militaires :</i>		
Six ans 6/50 de	} 39.685,26	4.762,23
Sept mois 7/12 de 1/50 de		462,99
<i>Bénéfices de campagne :</i>		
Huit ans 8/50 de	} 39.685,26	6.349,64
Sept mois 7/12 de 1/50 de		462,99
Total (arrondi au franc) ..		<u>31.371,00</u>

Nous vous prions de vouloir bien homologuer cette fixation de pension, et d'en décider le service à compter du 21 Juin 1941 par prélèvement sur le fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Fernand-Gustave Libert, Chef de Bureau de 1^{re} classe, né à Lille, le 5 Septembre 1881, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1^{er} Octobre 1941.

Tributaire de la Caisse des Retraites des Services Municipaux depuis le 1^{er} Octobre 1910, M. Libert comptera au 30 Septembre 1941,

N° 3372

*Liquidation
de pension*

*Services
Municipaux*

Libert Fernand

26 ans, 7 mois, 27 jours de services civils validés, un an de service militaire légal et 4 ans, 4 mois, 3 jours de services militaires de guerres soit au total trente-deux ans de services effectifs ouvrant droit à pension avec un traitement moyen de 33.023 frs 60 pendant les trois dernières années.

M. Libert a droit, en outre à cinq ans et un mois de majoration pour bénéfices de campagne.

Ci-dessous liquidation de la pension d'ancienneté de M. Libert.

Services civils :

Vingt-six ans : 26/60 de 33.023,60	14.310,22
Sept mois : 7/12 de 1/60 de 33.023,60	321,06
Vingt-sept jours : 27/360 de 1/60 de 33.023,60	41,27

Services militaires :

Cinq ans : 5/50 de 33.023,60	3.302,36
Quatre mois : 4/12 de 1/50 de 33.023,60	220,15
Trois jours : 3/360 de 1/50 de 33.023,60	5,50

Bonifications :

Cinq ans 5/50 de 33.023,60	3.302,36
Un mois : 1/12 de 1/50 de 33.023,60	55,03
	<hr/>
	21.557,95

Bonification pour charges de famille :

Pour quatre enfants élevés jusqu'à 16 ans :	
15 % de 21.557,95	3.233,69

Total (arrondi au franc) 24.791,00

Nous vous prions de vouloir bien : 1° homologuer cette fixation de pension ; 2° décider le service de la dite pension à compter du 1^{er} Octobre 1941 par prélèvement sur le fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Louis-Jean Soyez, Commis principal de 1^{re} classe, né à Lille, le 30 Avril 1882, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1^{er} Octobre 1941.

N° 3373

Liquidation
de pension

Services
Municipaux

Soyez Louis

Tributaire de la Caisse des Retraites des Services Municipaux depuis le 1^{er} Janvier 1909, M. Soyez comptera, au 30 Septembre 1941, vingt-huit ans, sept mois et dix-neuf jours de services civils validés, trois ans de service militaire légal et quatre ans un mois et onze jours de services militaires de guerre soit au total trente-cinq ans et neuf mois de services effectifs ouvrant droit à pension avec un traitement moyen de 22.223 frs 60 pendant les trois dernières années.

M. Soyez a droit, en outre, à sept ans et neuf mois de majoration pour bénéfiques de campagne.

Conformément aux dispositions de l'article 7 du règlement de la Caisse des Retraites accordant aux agents anciens combattants le bénéfice des avantages prévus à l'article 79 de la loi du 14 Avril 1924, M. Soyez, âgé de 59 ans, jouira d'une pension d'ancienneté, l'âge exigible étant réduit d'un an pour deux ans de campagne double.

Ci-après la liquidation de la dite pension :

Services civils :

Vingt huit ans : 28/60 de 22.223,60	10.371,01
Sept mois : 7/12 de 1/60 de 22.223,60	216,06
Dix-neuf jours : 19/360 de 1/60 de 22.223,60	19,54

Services Militaires :

Sept ans : 7/50 de 22.223,60	3.111,30
Un mois : 1/12 de 1/50 de 22.223,60	37,03
Onze jours : 11/360 de 1/50 de 22.223,60	13,58

Bonifications :

Sept ans : 7/50 de 22.223,60	3.111,30
Neuf mois : 9/12 de 1/50 de 22.223,60	333,35

Total (arrondi au franc) 17.213,00

Nous vous prions de vouloir bien : 1° homologuer cette fixation de pension ; 2° décider le service de la dite pension à compter du 1^{er} Octobre 1941 par prélèvement sur le fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Charles-Paul Fourcroy, Receveur d'Octroi de 1^{re} classe, né à Lens (Pas-de-Calais), le 25 Août 1886, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à compter du 1^{er} Septembre 1941.

N° 3374

Liquidation
de pension

Octroi

Charles Fourcroy

Tributaire de la Caisse des Retraites des Services Municipaux depuis le 20 Janvier 1913, M. Fourcroy aura le 31 Août 1941, compte tenu d'une interruption du 1^{er} Septembre 1914 au 31 Mars 1915, vingt-huit ans et onze jours de versements avec un traitement moyen de 21.823 frs 76 pendant les trois dernières années.

Ne pouvant obtenir présentement, en raison des circonstances, l'état signalétique et des services militaires de l'intéressé dont les années entrent en ligne de compte dans la détermination de la pension, seule est possible, pour l'instant, une liquidation provisoire tenant exclusivement compte des services civils.

Ci-après la liquidation de pension basée sur les services civils et effectuée en conformité des dispositions des articles 3, 9 et 10 du règlement :

Vingt-cinq ans de services actifs : moitié des émoluments moyens des trois dernières années, soit 21.823,76 : 2..	10.911,88
<i>Annuités supplémentaires :</i>	
Trois ans : 3/50 de 21.823,76	1.309,42
Onze jours : 11/360 de 1/50 de 21.823,76	13,33
<i>Bonification pour séjour en région envahie du 1^{er} Avril 1915 au 17 Octobre 1918,</i>	
soit trois ans : 3/50 de 21.823,76	1.309,42
et sept mois : 7/12 de 1/50 de 21.823,76	254,61
Total (arrondi au franc) ..	<u>13.798,00</u>

Nous vous prions de vouloir bien : 1° homologuer cette fixation provisoire de pension ; 2° décider a) le service de la dite pension à compter du 1^{er} Septembre 1941 par prélèvement sur le fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux b) qu'il devra être procédé à la liquidation de pension définitive lorsque nous serons en possession de l'état signalétique nécessaire.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Birembaut Léon-Emile, Inspecteur Principal de Sûreté, né à Saint-Amand-les-Eaux (Nord), le 29 Juillet 1886, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1^{er} Août 1941.

N° 3375

Liquidation
de pension

Police

Birembaut Léon

Tributaire de la Caisse des Retraites des Services Municipaux depuis le 1^{er} Mars 1910, M. Birembaut comptera, au 31 Juillet 1941, trente et un ans et cinq mois de versements avec un traitement moyen de 24.490 frs 60 pendant les trois dernières années.

Ne pouvant obtenir présentement, en raison des circonstances, l'état signalétique et des services militaires de l'intéressé dont les années entrent en ligne de compte dans la détermination de la pension, seule est possible, pour l'instant, une liquidation provisoire tenant exclusivement compte des services civils.

Ci-après, la liquidation de pension basée sur les services civils et effectuée en conformité de l'article 10 du règlement.

<i>Vingt-cinq ans de services</i> : moitié des émoluments moyens des trois dernières années, soit : 24.490,60 : 2.	12.245,30
<i>Annuités supplémentaires :</i>	
Six ans : 6/50 de 24.490,60	2.938,87
Cinq mois : 5/12 de 1/50 de 24.490,60	204,08
<i>Bonification pour séjour en pays envahi :</i>	
Quatre ans : 4/50 de 24.490,60	1.959,25
Un mois : 1/12 de 1/50 de 24.490,60	40,81
Total (arrondi au franc) ..	<u>17.388,00</u>

Nous vous prions de vouloir bien : 1° homologuer cette fixation provisoire de pension ; 2° décider : a) le service de la dite pension à compter du 1^{er} Août 1941 par prélèvement sur le fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, b) qu'il devra être procédé à la liquidation de pension définitive lorsque nous serons en possession de l'état signalétique nécessaire.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Delecourt Louis, Inspecteur sous-chef des Gardiens de la Paix, né à Cysoing (Nord), le 29 Août 1886, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1^{er} Septembre 1941.

Tributaire de la Caisse des Retraites des Services Municipaux depuis le 1^{er} Mars 1910, M. Delecourt comptera, au 31 Août 1941, deux

N° 3376

Liquidation
de pension

Police

Delecourt Louis

ans de service militaire légal et trente et un ans, trois mois, et douze jours de services civils, compte tenu d'une interruption du 13 Mars au 31 Mai 1912, soit au total trente-trois ans trois mois et douze jours de services effectifs, avec un traitement moyen de 20.023 frs 76 pendant les trois dernières années.

Ci-après la liquidation de pension effectuée en conformité des dispositions de l'article 10 du règlement :

<i>Vingt-cinq ans de service</i> : moitié des émoluments moyens des trois dernières années, soit : 20.023,76 : 2.	10.011,88
<i>Annuités supplémentaires :</i>	
Huit ans : 8/50 de 20.023,76	3.203,80
Trois mois : 3/12 de 1/50 de 20.023,76	100,11
Douze jours : 12/360 de 1/50 de 20.023,76	13,34
<i>Bonification pour séjour en région envahie :</i>	
Quatre ans : 4/50 de 20.023,76	1.601,90
Un mois : 1/12 de 1/50 de 20.023,76	33,37
Total (arrondi au franc) ..	14.964,00

Nous vous prions de vouloir bien homologuer cette fixation de pension et d'en décider le service à compter du 1^{er} Septembre 1941 par prélèvement sur le fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Duboille Louis-Auguste, Gardien de la Paix de 1^{re} classe, né à Lille le 18 Juillet 1886, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1^{er} Août 1941.

Tributaire de la Caisse des Retraites des Services Municipaux depuis le 11 Juillet 1910, M. Duboille comptera, au 31 Juillet 1941, deux ans de service militaire légal et trente et un ans et vingt jours de services civils, soit au total trente-trois ans et vingt jours de services effectifs, avec un traitement moyen de 18.490 frs 60 pendant les trois dernières années.

Ci-après, la liquidation de pension effectuée en conformité des dispositions de l'article 10 du règlement :

N° 3377

Liquidation
de pension

Police

Duboille
Louis-Auguste

<i>Vingt-cinq ans de services</i> : moitié des émoluments moyens des trois dernières années, soit : 18.490,60 : 2.	9.245,30
<i>Annuités supplémentaires :</i>	
Huit ans : 8/50 de 18.490,60	2.958,49
Vingt jours : 20/360 de 1/50 de 18.490,60	20,54
<i>Bonification pour séjour en région envahie :</i>	
Quatre ans : 4/50 de 18.490,60	1.479,24
Un mois : 1/12 de 1/50 de 18.490,60	30,81
Total (arrondi au franc) ..	<u>13.734,00</u>

Nous vous prions de vouloir bien homologuer cette fixation de pension et d'en décider le service à compter du 1^{er} Août 1941 par prélèvement sur le fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Arthur Arquembourg, Caporal de 2^{me} classe au Bataillon des Sapeurs-Pompiers, né à Lille le 26 Février 1908, est décédé le 21 Janvier 1941, laissant sa veuve née Marguerite-Louise Dupuis qui sollicite la liquidation de la pension à laquelle elle a droit conformément aux dispositions de l'article 18 du règlement de la Caisse des Retraites des Services Municipaux.

Tributaire de la dite Caisse depuis le 1^{er} Mai 1931, M. Arquembourg comptait au moment de son décès neuf ans huit mois et vingt et un jours de versements.

Le montant des retenues effectivement prélevées sur son traitement pendant cette période, augmentées de leurs intérêts calculés au taux bonifié à ses déposants par la Caisse Nationale d'Epargne au jour de son décès, s'élève à 9.981 frs 47.

En conformité des dispositions de l'article 4, paragraphe F) 1^{er} et 2^{me} alinéas, cette somme, augmentée d'une allocation de même importance servie par la Ville, soit $9.981,47 \times 2 = 19.962$ frs 94 aurait dû être versée à la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse en vue de la constitution d'une rente viagère à jouissance immédiate en faveur de M. Arquembourg. D'après les barèmes fixés par la C.N.R.V. cette rente se serait élevée annuellement à 1.110 francs.

N° 3378

Liquidation
de pension
Sapeurs-Pompiers

Veuve
Arquembourg
Arthur

Vu les extraits des registres de l'Etat-Civil constatant :

- 1° que la dame Marguerite-Louise Dupuis est née à Lille le 10 Janvier 1909 ;
- 2° que la dite dame Dupuis et M. Arquembourg ont contracté mariage le 22 Décembre 1928 ;
- 3° que du mariage est issu Alexis-Louis-Arthur Arquembourg, né à Paris (13^e) le 4 Mars 1930 ;
- 4° que M. Arquembourg est décédé le 21 Janvier 1941.

Vu le certificat constatant 1° que le mariage n'a pas été dissous par le divorce ; 2° qu'aucune séparation de corps n'a été prononcée entre les époux Arquembourg-Dupuis ;

le règlement de la Caisse des Retraites des Services Municipaux (art. 18) duquel il résulte : 1° que M^{me} V^{ve} Arquembourg a droit à une pension prélevée sur le fonds de la dite caisse, basée sur la moitié de la rente viagère qui aurait été acquise au mari le jour de son décès, soit : $1.110 : 2 = 505$ francs ; 2° que son fils Arquembourg Alexis a droit jusqu'à l'âge de 21 ans, à une pension temporaire égale à 10 % de la rente visée ci-dessus, soit : $1.110 \times 10 \% = 111$ frs.

En conséquence, nous vous prions de vouloir bien homologuer la fixation des pensions précitées et d'en décider le service à compter du 22 Janvier 1941, lendemain du décès de M. Arquembourg, par prélèvement sur le fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3379

MESSIEURS,

Liquidation
de pension
Sapeurs-Pompiers
Medigue Alcide

M. Medigue Alcide, Sapeur-Pompier de 2^{me} classe, né le 3 Avril 1905 à Sens (Saône-et-Loire) a été admis, pour raisons de santé, à faire valoir ses droits à pension de retraite à partir du 9 Novembre 1940, par notre arrêté du 17 Avril 1941.

Tributaire de la Caisse des Retraites des Services Municipaux depuis le 16 Avril 1927, M. Medigue comptait au 8 Novembre 1940 treize ans six mois et vingt-trois jours de versements.

En conformité des dispositions de l'article 4, paragraphes a) et f) M. Medigue a droit à une pension pour invalidité, constatée par la

Commission de réforme en ses séances des 16 Mars et 11 Avril 1941, calculée comme suit :

40/100 du salaire annuel moyen servant de base au calcul des cotisations depuis l'âge d'entrée dans l'assurance, avec maximum de 12.000 frs (législation des Assurances Sociales) soit....	4.800 frs
Majoration de 100 francs par enfant à charge soit pour 2 enfants	200 frs
Total ..	<u>5.000 frs</u>

Nous vous proposons de vouloir bien 1° homologuer cette fixation de pension ; 2° décider le service de la dite pension à compter du 9 Novembre 1940, par prélèvement sur le fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Georges Deconynck, manœuvre de 1^{re} classe aux Abattoirs, né le 26 Avril 1881 à Bailleul (Nord), tributaire de la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse, est admis, par notre arrêté du 16 Mai 1941, à faire valoir ses droits à la retraite à partir du 1^{er} Août 1941.

Entré au service de la Ville le 11 Décembre 1922, M. Deconynck comptera, au 31 Juillet 1941, dix-huit ans sept mois et vingt jours de services.

En application des dispositions de la délibération du Conseil Municipal du 23 Octobre 1930, M. Deconynck a droit à une allocation annuelle et renouvelable calculée sur la base de Cent francs par année de service, soit 1.863 frs 90.

Nous vous prions de vouloir bien : 1° homologuer cette fixation d'allocation annuelle et renouvelable ; 2° décider le service de la dite allocation à compter du 1^{er} Août 1941 par prélèvement sur le crédit inscrit au Budget Primitif sous la rubrique « Pensions et secours aux ouvriers ou employés non tributaires de la Caisse des Retraites des Services Municipaux. Attributions complémentaires à divers ».

Adopté.

N° 3380

Allocation
annuelle
et renouvelable
Ouvriers

Deconynck
Georges

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3381

—
Assistance
aux vieillards
aux infirmes
et aux incurables

—
Augmentation
du taux
de l'allocation
mensuelle

MESSIEURS,

Le taux des allocations d'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables doit, suivant les prescriptions de la loi du 14 Juillet 1905 modifiée par la loi du 29 Mars 1941, être fixé pour chaque commune du département, par le Préfet, après avis du Conseil Municipal.

Par lettre circulaire du 23 Avril 1941, M. le Préfet nous invite à délibérer sur la question du relèvement du taux des allocations qui ne peuvent être inférieures à 110 frs, ni supérieures à 160 frs par mois.

Conformément à la ligne de conduite que nous avons toujours suivie en matière d'assistance, nous vous proposons de fixer au maximum le taux théorique des allocations à attribuer aux vieillards, infirmes et incurables ayant leur domicile de secours en notre ville.

Si tel est votre avis, nous vous demandons de prendre la délibération ci-après et de décider qu'elle aura effet à compter du 1^{er} Avril 1941, conformément à la loi.

Le Conseil Municipal,

Oùï l'exposé de M. le Maire ;

Vu la loi du 14 Juillet 1905, et notamment l'article 20, modifiée par la loi du 29 Mars 1941 ;

Vu la lettre de M. le Préfet du Nord en date du 23 Avril 1941,

Emet l'avis que le taux de l'assistance à domicile au titre de la loi du 14 Juillet 1905 modifiée par celle du 29 Mars 1941 soit fixé, en ce qui concerne la Commune, au taux théorique de 160 francs par mois.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3382

—
Lycée Fénelon
Internat
Municipal

—
Avance de fonds

MESSIEURS,

L'Internat Municipal annexé au Lycée Fénelon comporte actuellement 100 pensionnaires dont 70 normaliennes qui seront boursières.

Le prix de pension des boursières n'étant perçu qu'en Janvier 1942, Mademoiselle Caudmont, Agent spécial de l'Etablissement, si-

gnale que la Trésorerie va éprouver des difficultés pour constituer des réserves de denrées et de combustible. Elle demande, pour pallier ces difficultés, que lui soit consentie par la Ville une avance de 100.000 frs remboursable dès l'encaissement en fin de terme : des bourses nationales ; de la part de l'externat dans les dépenses communes.

M. le Receveur Municipal nous a confirmé les difficultés de trésorerie de l'Etablissement soulignant que l'avance demandée est justifiée et que son remboursement à la Ville est assuré avant la clôture de l'exercice budgétaire.

En conséquence, nous vous prions de vouloir bien décider l'octroi de l'avance sollicitée ; d'ouvrir à cet effet, un crédit de 100.000 frs libellé « *Lycée Fénelon. Internat Municipal. Avance exceptionnelle de la Ville aux fins de faciliter les besoins de la Trésorerie de l'Etablissement* » ; d'insérer au compartiment des recettes, la prévision de remboursement.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Dans votre séance du 30 Décembre 1940, vous avez décidé l'ouverture au budget primitif d'un crédit de 60.597 francs correspondant aux dépenses prévues pour l'entretien de nos chemins vicinaux ordinaires.

Par lettre du 31 Mai 1941, M. le Préfet du Nord transmet pour acceptation, en exécution des dispositions de l'article 114 de la loi du 5 Avril 1884, le rapport de l'Ingénieur du Service Vicinal ainsi que les devis des travaux et fournitures dont le montant est équivalent à celui du crédit précité.

Nous vous proposons d'adopter les conclusions du rapport ainsi présenté.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Il est nécessaire de procéder à l'achat de grenaille de porphyre pour l'exécution des travaux d'entretien des chaussées empierrées.

N° 3383

Entretien
des chemins
vicinaux

Rapport et devis

N° 3384

Fourniture
de 300 tonnes
de grenaille
de porphyre
de Lessines

Marché

Ce matériau est actuellement bloqué par les autorités allemandes et une seule carrière de Lessines a été affectée aux besoins civils.

M. François Bernard, 55, rue Jeanne d'Arc, est le seul négociant en matériaux susceptible de nous fournir les 100 tonnes de grenaille de porphyre 20/40 et les 200 tonnes de grenaille 2/5 dont nous avons besoin.

En vue de ne pas retarder l'exécution des travaux d'entretien des chaussées empierrées qui nous sont réclamés avec insistance par les autorités occupantes, nous vous proposons d'accepter pour valoir marché la soumission souscrite par ce négociant.

La dépense, soit quarante mille deux cent trente francs environ, sera imputée sur l'article 130 du Budget Primitif de l'exercice 1941.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 3385
 —
 Services
 hippomobiles
 Fourniture
 de coupage
 —
 Marché
 —

Le stock de coupage destiné à l'alimentation des chevaux de notre Service de la Propreté Publique, de la Collecte des ordures ménagères et des Transports Hippomobiles, s'amenuise, et il est nécessaire de le parfaire.

A cet effet, M. Bruyneel-Meurisse, 3, rue de Seclin, adjudicataire depuis plusieurs années des fournitures de graines et fourrages, s'engage à nous livrer 33.000 kilos de coupage, à des conditions satisfaisantes de délai et de prix.

Nous vous demandons de nous autoriser à passer le marché nécessaire.

La dépense, soit quarante et un mille deux cent cinquante francs (41.250 frs), sera imputée sur le crédit ouvert à l'article 127 du Budget Primitif de l'exercice 1941.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 3386
 —
 Matériel
 automobile
 Fournitures
 et réparations
 —
 Marché Cauchois
 —

En vue d'assurer le bon fonctionnement de notre Service des Transports et Ambulances, la Maison André Cauchois, 124 rue Paul Lafar-

gue, à Lille, est appelée à nous fournir du matériel automobile et à effectuer des réparations à nos véhicules.

Nous vous demandons de nous autoriser à passer avec cette firme un marché de gré à gré.

La dépense, évaluée approximativement à 12.000 frs, sera imputée sur l'article 128 du Budget Primitif de l'exercice 1941 « Transports automobiles. Conduite et entretien ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue d'assurer le bon fonctionnement de notre Service des Transport et ambulances, les Anciens Etablissements G. Lehembre, 35 rue de Rivoli à Lille, sont appelés à nous livrer des fournitures et accessoires pour automobiles.

Nous vous demandons de nous autoriser à passer avec cette firme un marché de gré à gré.

La dépense, évaluée approximativement à 10.000 francs, sera imputée sur l'article 128 du Budget Primitif de l'exercice 1941 « Transports automobiles. Conduite et entretien ».

Adopté.

N° 3387

Matériel
automobile
Fournitures

Marché Lehembre

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue d'assurer le bon fonctionnement de notre Service des Transports et ambulances, les Etablissements Sergeant et C^{ie}, dont le siège est à Lille, 123 rue Nationale, sont appelés à nous livrer des fournitures et accessoires d'automobiles, pour une somme approximative de vingt cinq mille francs.

Nous vous demandons de nous autoriser à passer avec cette firme un marché de gré à gré.

La dépense sera imputée sur l'article 128 du Budget Primitif de l'exercice 1941 « Transports automobiles. Conduite et entretien ».

Adopté.

N° 3388

Matériel
automobile
Fournitures

Marché
Sergeant et C^{ie}

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3389

—
Matériel
automobile
Fournitures
et réparations
—

Marché
Van den Bussche
et C^{ie}
—

MESSIEURS,

En vue d'assurer le bon fonctionnement de notre Service des Transports et ambulances, la Maison Van den Bussche et C^{ie}, Carrossiers, dont le siège est à Lille, 33-35 rue de Wazemmes, est appelée à nous fournir du matériel automobile et à effectuer des réparations à nos véhicules.

Nous vous demandons de nous autoriser à passer avec cette firme un marché de gré à gré.

La dépense, évaluée approximativement à 30.000 francs, sera imputée sur l'article 128 du Budget Primitif de l'exercice 1941 « Transports automobiles. Conduite et entretien ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3390

—
Garage
2 rue Béranger
—

Travaux
et fournitures
Marché
—

MESSIEURS,

En vue de procéder à des réparations de matériel automobile des Transports municipaux et du Ravitaillement civil, un local a été réquisitionné 2 rue Béranger à Lille.

Dans ce local, à aménager en garage et atelier de réparations, des travaux et fournitures ont été confiés aux Etablissements Piette frères, Société à responsabilité limitée, dont le siège est à Roubaix, 57 rue de Maubeuge.

Le montant total de la dépense correspondante est évalué approximativement à 56.000 francs.

Nous vous demandons de nous autoriser à passer avec la firme précitée un marché de gré à gré.

La dépense sera prélevée savoir : jusqu'à concurrence d'une somme approximative de 12.000 francs sur l'article 57 du Budget Supplémentaire de 1941 ; le reste, sur le solde créditeur du poste SHB « Ravitaillement Civil ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

L'entretien des appareils thermiques de la distribution d'eau potable et industrielle ainsi que les chaufferies des divers établissements de bains de notre Ville, exigent d'importants travaux de tuyauterie et de chaudronnerie.

De tels travaux ont déjà été exécutés à notre entière satisfaction, par M. Paul Austrate, chaudronnier, 16 rue Abélard à Lille.

Nous vous proposons de passer un nouveau marché avec cet entrepreneur.

Le montant des travaux et fournitures, évalué approximativement à 100.000 francs, sera prélevé comme suit :

- a) 60.000 frs sur l'article 287 du Budget Primitif ;
- b) 40.000 frs sur l'article 91 du Budget Primitif.

Adopté.

N° 3391
—
*Etablissements
de bains
Travaux
d'entretien*
—
Marché
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue de la fourniture de 50 tables sur tréteaux et de 100 bancs pour les cantines scolaires, il a été procédé à un appel d'offres.

Douze maisons ont été consultées.

L'offre la plus intéressante a été faite par les Etablissements Léo Wiart et C^{ie}, 143 rue Pierre Legrand, Lille, qui propose de nous faire la livraison dans le délai d'un mois au maximum, à raison :

- 310 frs par table y compris 2 tréteaux ;
- 180 frs par banc ;

Le rabais consenti est d'environ 15 % sur la série de prix.

L'exécution et les matières étant conformes aux stipulations techniques, nous vous demandons de vouloir bien nous autoriser à souscrire un marché aux conditions sus énoncées avec les Etablissements Léo Wiart et C^{ie}.

La dépense s'élevant à 33.500 frs sera imputée sur l'article 420 du Budget Primitif de l'année 1941.

Adopté.

N° 3392
—
*Cantines
scolaires*
—
*Fourniture
de tables
sur tréteaux
et de bancs*
Marché
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3393

—
Vente d'arbres—
Admission
en recette

MESSIEURS,

L'exécution des travaux de remise en état des terrains de l'exposition du Progrès Social nous conduit à envisager l'abatage et l'enlèvement de 12 arbres situés à cet endroit.

A cet effet nous avons procédé à un appel d'offres en vue de la vente de ces arbres, les travaux d'enlèvement ainsi que tous frais, droits et taxes, étant à la charge de l'acquéreur.

Une seule entreprise a soumissionné : La Société Immobilière et Forestière Landaise, 131 avenue Sainte Cécile à Lambersart, et propose le prix de 800 frs.

Eu égard à la vétusté et au mauvais état de ces arbres, cette offre nous paraît intéressante.

Nous vous prions, dès lors, de vouloir bien la ratifier et admettre en recette la somme de huit cents francs.

*Adopté.***RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 3394

—
Vente
de vieux métaux—
Admission
en recette

MESSIEURS,

Il a été procédé à la vente, par appel d'offres, de vieux métaux provenant de l'atelier de la Porte des Postes et de l'Usine d'incinération des ordures ménagères, chemin de Bargues.

Les propositions les plus avantageuses ont été faites par :

1° — M. Labouygue Raymond, 42 rue de Maubeuge, pour 7.077 kilos de fer à 40 frs 15 les 100 kilos	2.841,40
2° — M. Guillet Gustave, 12 bis rue Luther, pour 2.848 kilos de fonte à 45 frs 15 les 100 kilos	1.285,85
	<hr/>
	4.127,25
soit après arrondissement au décime inférieur :	<u>4.127,20</u>

Nous vous demandons de ratifier ces offres et d'admettre en recette la somme de quatre mille cent vingt-sept francs vingt centimes.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Il a été procédé à la vente, par appel d'offres d'un lot de vieux papiers provenant des Services de l'Octroi, rue du Fresnes.

La proposition la plus avantageuse pour la Ville a été faite par M. J. Plantade, 18 rue Frémy, qui a offert 90 francs les cent kilos de vieux papiers soit pour 1.293 kilos, la somme de 1.163 frs 70.

Nous vous demandons de ratifier cette offre et d'admettre en recette la somme correspondante.

Adopté.

N° 3395

—
Vente
de vieux papiers

—
Admission
en recette

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. le Receveur Municipal vient de nous faire parvenir un état de sommes irrécouvrables de l'exercice 1941, susceptibles d'être admises en non valeur. Elles concernent les produits budgétaires ci-après :

		Frais de poursuites
<i>Budget supplémentaire</i>		
Art. 5. — <i>Taxe sur le chauffage et l'éclairage par le gaz et l'électricité.</i>		
Exercice 1940	1.125,20	
Art. 6. — <i>Taxe sur les balcons et constructions en saillie.</i>		
Exercice 1940	15,00	
Art. 7. — <i>Redevances annuelles sur enseignes lumineuses, attributs, écussons lambrequins.</i>		
Exercice 1939	8,00	
Exercice 1940	4.738,00	4.746,00
Art. 8. — <i>Droits de voirie.</i>		
Exercice 1939	37,50	
Exercice 1940	177,40	214,90

N° 3396

—
Divers produits
communaux

—
Admission
en non valeur

		Frais de poursuites
Art. 9. — <i>Redevances annuelles pour tolérances accordées sur ou sous la voie publique.</i>		
Exercice 1940	259,60	
Art. 14. — <i>Secours publics. Frais médicaux et pharmaceutiques. Remboursement.</i>		
Exercice 1940	30,00	
Art. 15. — <i>Transport des malades et blessés à l'hôpital. Remboursement des frais.</i>		
Exercice 1940	364,00	
Art. 16. — <i>Propriétés communales. Produits des locations.</i>		
Exercice 1934	7,20	
Exercice 1935	2.175,00	
Exercice 1940	43.559,10	45.741,30
Art. 21. — <i>Eaux - Produit de la distribution.</i>		
Exercice 1939	234,90	
Exercice 1940	12.668,80	12.903,70
Art. 25. — <i>Contributions réglées pour le compte de divers locataires de la Ville. Remboursement.</i>		
Exercice 1933	677,30	115,90
Exercice 1934	687,20	
Exercice 1935	634,50	
Exercice 1936	661,00	
Exercice 1937	666,00	3.326,00
Art. 26. — <i>Primes d'assurances pour divers immeubles loués. Remboursement.</i>		
Exercice 1935	31,50	
Exercice 1936	31,50	63,00
Art. 33. — <i>Construction d'un égout rue Victor Renard.</i>		
Exercice 1936	8.000,00	
Art. 38. — <i>Service Municipal des transports. Cession de carburant et d'huile. Remboursement.</i>		
Exercice 1940	639,10	
Art. 87. — <i>Transport des malades et blessés à l'hôpital. Remboursement des frais.</i>		
Exercice 1941	252,00	

Art. 110. — <i>Eaux - Produit de la distribution.</i>			
Exercice 1941	1.907,50	Frais de poursuites	
Art. 165 b — <i>Transports automobiles. Cession de carburant et d'huile. Remboursement.</i>			
Exercice 1941	55,00		
Art. 165 b — <i>Hors Budget Ravitaillement Civil.</i>			
Exercice 1940	453,70		
Totaux	80.096,00	115,90	

L'irrecouvrabilité de ces produits ayant été constatée, nous vous prions d'admettre en non valeur la somme de 80.096 frs et de décider que le montant des frais de poursuites exercées par le Receveur Municipal soit 115 frs 90 sera imputé sur le crédit des Dépenses imprévues.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Gaston Dobbels, Surveillant de cimetière de 1^{re} classe, né à Lille le 30 Août 1889, est décédé à Lille le 20 Mai 1941, laissant veuve son épouse née Germaine-Marie Niclot qui sollicite la liquidation de pension à laquelle elle a droit conformément aux dispositions de l'article 14 du règlement de la Caisse des Retraites des Services Municipaux.

Tributaire de la dite Caisse depuis le 28 Août 1914, M. Dobbels avait effectué, au moment de son décès et compte tenu d'une interruption du 1^{er} Novembre 1919 au 31 Mars 1920, vingt-six ans deux mois et vingt-trois jours de services civils et deux ans de service militaire légal soit ensemble vingt-huit ans deux mois et vingt-trois jours de services effectifs ouvrant droit à pension, avec un traitement moyen de 15.695 frs 43 pendant les trois dernières années.

Ci-après liquidation de la pension qui eût été attribuée à M. Dobbels en conformité des dispositions de l'article 4, paragraphe e) du règlement :

Services civils :

Vingt-six ans : 26/60 de 15.695,43 =	6.801,35
Deux mois : 2/12 de 1/60 de 15.695,43 =	43,60
Vingt-trois jours : 23/360 de 1/60 de 15.695,43 =	16,71

N° 3397
—
*Liquidation
de pension*
—
*Services
Municipaux*
—
Veuve Dobbels
—

<i>Services Militaires :</i>	
Deux ans : 2/50 de 15.695,43 =	627,81
<i>Bonification pour séjour en région envahie :</i>	
Quatre ans : 4/50 de 15.695,43 =	1.255,63
Un mois : 1/12 de 1/50 de 15.695,43 =	26,16
	8.771,00
Total (arrondi au franc)	8.771,00

Vu les extraits des registres de l'Etat-Civil constatant :

1° que la dame Germaine-Marie Niclot est née à Arques (P.-de-C.) le 21 Octobre 1886 ;

2° que la dite dame Niclot et M. Dobbels ont contracté mariage le 29 Mai 1926 ;

3° que M. Dobbels est décédé le 20 Mai 1941 ;

Vu le certificat constatant 1° que le mariage n'a pas été dissous par le divorce ; 2° qu'aucune séparation de corps n'a été prononcée entre les époux Dobbels-Niclot ;

Le règlement de la Caisse des Retraites des Services Municipaux article 14, paragraphe I, duquel il résulte que M^{me} V^{ve} Dobbels a droit à une pension égale à 50 % de la retraite d'invalidité qu'aurait obtenue le mari le jour de son décès, soit 8.771 frs : 2 = 4.385 frs 00.

En conséquence, nous vous prions de vouloir bien homologuer la fixation de cette pension et d'en décider le service à compter du 21 Mai 1941, lendemain du décès de M. Dobbels, par prélèvement sur le fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 3398

*Liquidation
de pension*

*Services
Municipaux.*

Mestag Léopold

M. Mestag Léopold-Charles, Surveillant de cimetière de 1^{re} classe, né le 3 Février 1885 à Lille, a été admis, pour raisons de santé, à faire valoir ses droits à pension de retraite à partir du 16 Mai 1941 par notre arrêté du 24 Mai 1941.

Tributaire de la Caisse des Retraites des Services Municipaux depuis le 1^{er} Octobre 1913, M. Mestag comptait, au 15 Mai 1941, vingt-sept ans sept mois quinze jours de services civils et deux ans de service

militaire légal soit au total vingt-neuf ans sept mois quinze jours de services effectifs ouvrant droit à pension avec un traitement moyen de 15.684 frs 35 pendant les trois dernières années.

Conformément aux dispositions de l'article 4 paragraphe e) du règlement, M. Mestag a droit à une pension pour invalidité, constatée par la Commission de réforme en sa séance du 19 Mai 1941, calculée comme suit :

<i>Services civils :</i>	
Vingt-sept ans : 27/60 de 15.684,35 =	7.057,95
Sept mois : 7/12 de 1/60 de 15.684,35 =	152,48
Quinze jours : 15/360 de 1/60 de 15.684,35 =	10,89
<i>Services militaires :</i>	
Deux ans : 2/50 de 15.684,35 =	627,37
<i>Bonification pour séjour en région envahie :</i>	
Quatre ans : 4/50 de 15.684,35 =	1.254,74
Un mois : 1/12 de 1/50 de 15.684,35 =	26,14
Total (arrondi au franc)	<u>9.129,00</u>

Nous vous prions de vouloir bien homologuer cette fixation de pension et d'en décider le service à compter du 16 Mai 1941 par prélèvement sur le fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Gustave Oosterlinck, Contrôleur des eaux de 1^{re} classe, né à La Madeleine (Nord) le 19 Janvier 1889, est décédé le 7 Mai 1941, laissant veuve son épouse née Marthe-Augustine Delneste qui sollicite la liquidation de pension à laquelle elle a droit conformément aux dispositions de l'article 14 du règlement de la Caisse des Retraites des Services Municipaux.

Tributaire de la dite Caisse depuis le 16 Avril 1925, M. Oosterlinck comptait au moment de son décès seize ans et vingt-deux jours de versements avec un traitement moyen de 18.731 frs 05 pendant les trois dernières années.

N° 3399

Liquidation
de pension

Services
Municipaux

V^{re} Oosterlinck

Ci-après liquidation de la pension qui eût été attribuée à M. Oosterlinck en conformité des dispositions de l'article 4, paragraphe e) du règlement :

pour seize ans de services : $16/60$ de 18.731,05 =	4.994,94
pour vingt-deux jours : $22/360$ de $1/60$ de 18.731,05 = ..	19,07
	<hr/>
Total (arrondi au franc)	5.014,00

Vu les extraits des registres de l'Etat-Civil constatant :

1° que la dame Marthe-Augustine Delneste est née à Flers (Nord) le 30 Novembre 1898 ;

2° que la dite dame Delneste et M. Oosterlinck ont contracté mariage le 21 Novembre 1925 ;

3° que du mariage est issu Raymond-Gustave Oosterlinck né à Lille le 25 Mai 1926 ;

4° que M. Oosterlinck est décédé le 7 Mai 1941 ;

Vu le certificat constatant : 1° que le mariage n'a pas été dissous par le divorce ; 2° qu'aucune séparation de corps n'a été prononcée entre les époux Oosterlinck-Delneste ;

Le règlement de la Caisse des Retraites des Services Municipaux duquel il résulte :

1° Article, 14 paragraphe I : que M^{me} V^{ve} Oosterlinck a droit à une pension égale à 50 % de la retraite d'invalidité qu'aurait obtenue le mari le jour de son décès, soit : 5.014 frs : 2 = 2.507,00

2° Article, paragraphe 4 : que Raymond-Gustave Oosterlinck a droit jusqu'à l'âge de 21 ans, à une pension temporaire égale à 10 % de la pension visée ci-dessous, soit : 5.014 × 10 % = 501,00

En conséquence, nous vous prions de vouloir bien homologuer la fixation de ces pensions et d'en décider le service à compter du 8 Mai 1941, lendemain du décès de M. Oosterlinck par prélèvement sur le fonds de la Caisse des Services Municipaux.

Adopté.

N° 3400

—
Liquidation
de pension
Octroi
—
Dupont Louis
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Dupont Louis-Jean-Baptiste, Vérificateur d'Octroi de 1^{re} classe, né à Pérenchies (Nord) le 31 Octobre 1886, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1^{er} Novembre 1941.

Tributaire de la Caisse des Retraites des Services Municipaux depuis le 1^{er} Mai 1913, M. Dupont aura effectué au 31 Octobre 1941, compte tenu d'une interruption du 25 Mars au 30 Juin 1928, vingt-trois ans six mois vingt-cinq jours de services civils, deux ans de service militaire légal et quatre ans sept mois et vingt-neuf jours de services militaires de guerre, soit ensemble trente ans deux mois et vingt-quatre jours de services effectifs ouvrant droit à pension avec un traitement moyen de 19.890 frs 10 pendant les trois dernières années.

Ci-après la liquidation établie en conformité des dispositions de l'article 10 du règlement :

<i>Services civils :</i>	
Vingt-trois ans : 23/50 de 19.890,10 =	9.149,44
Six mois : 6/12 de 1/50 de 19.890,10 =	198,90
Vingt-cinq jours : 25/360 de 1/50 de 19.890,10 =	27,62
<i>Services militaires :</i>	
Six ans : 6/50 de 19.890,10 =	2.386,81
Sept mois : 7/12 de 1/50 de 19.890,10 =	232,05
Vingt-neuf jours : 29/360 de 1/50 de 19.890,10 =	32,04
<i>Bénéfices de campagne :</i>	
Huit ans : 8/50 de 19.890,10 =	3.182,41
Sept mois : 7/12 de 19.890,10 =	232,05
<hr/>	
Total (arrondi au franc)	15.441,00

Nous vous prions de vouloir bien homologuer cette fixation de pension et d'en décider le service à compter du 1^{er} Novembre 1941 par prélèvement sur le fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Coupé Albert-Georges, Gardien de la Paix de 1^{re} classe, né à Lille, le 26 Août 1886, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1^{er} Septembre 1941.

Tributaire de la Caisse des Retraites des Services Municipaux depuis le 1^{er} Juin 1919, M. Coupé aura effectué au 31 Août 1941 vingt-deux ans et trois mois de services civils, deux ans de service militaire

N° 3401

Liquidation
de pension

Police

Coupé Albert

légal et trois ans dix-sept jours de services militaires de guerre soit ensemble vingt-sept ans trois mois et dix-sept jours de services effectifs ouvrant droit à pension, avec un traitement moyen de 18.190 frs 43 pendant les trois dernières années.

Ci-après la liquidation établie en conformité des dispositions de l'article 10 du règlement :

<i>Services civils :</i>	
Vingt-deux ans : 22/50 de 18.190,43 =	8.003,79
Trois mois : 3/12 de 1/50 de 18.190,43 =	90,95
<i>Services militaires :</i>	
Cinq ans : 5/50 de 18.190,43 =	1.819,04
Dix-sept jours : 17/360 de 1/50 de 18.190,43 =	17,17
<i>Bénéfices de campagne :</i>	
Cinq ans : 5/50 de 18.190,43 =	1.819,04
Trois mois : 3/12 de 1/50 de 18.190,43 =	90,95
	11.840,00
Total (arrondi au franc)	

Nous vous prions de vouloir bien homologuer cette fixation de pension et d'en décider le service à compter du 1^{er} Septembre 1941 par prélèvement sur le fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3402
—
Liquidation
de pension
—
Police
—
Veuve Lesaffre
—

MESSIEURS,

M. Jean-Baptiste Lesaffre, sous-brigadier de police en retraite depuis le 1^{er} Juin 1923, est décédé à Aseq (Nord) le 27 Mai 1941.

La pension annuelle qui lui était servie avait été fixée à 3.978 frs 96 lors de votre délibération du 18 Juin 1923 et portée à 9.836 frs par la révision homologuée en votre séance du 2 Mai 1941.

L'épouse, née Marie Carrette, sollicite une pension de reversion.

Vu les extraits des registres de l'Etat-Civil constatant :

1° que la dame Marie Carrette est née à Willems (Nord) le 24 Avril 1870 ;

2° que la dite dame Carrette et M. Lesaffre ont contracté mariage le 7 Avril 1896 ;

3° que M. Lesaffre est décédé à Ascq (Nord) le 27 Mai 1941 ;

Vu le certificat constatant 1° : que le mariage n'a pas été dissous par le divorce ; 2° qu'aucune séparation de corps n'a été prononcée entre les époux Lesaffre-Carrette ;

Le règlement de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, duquel il résulte que M^{me} V^e Lesaffre a droit à la moitié de la pension de son mari, soit : 9.836 : 2 = 4.918 frs

Nous vous prions de vouloir bien homologuer cette fixation de pension et d'en décider le service à compter du 28 Mai 1941, lendemain du décès de M. Lesaffre par prélèvement sur le fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Gaston Duffet, né à Lille le 28 Novembre 1871, capitaine du Corps des Volontaires du Bataillon des Sapeurs-Pompiers, faisant partie dudit cadre depuis le 25 Février 1910, a demandé, à la date du 16 Juillet 1940, la liquidation immédiate de sa pension de retraite.

Nous vous proposons d'agréer cette demande et d'effectuer la liquidation de pension suivant le statut particulier aux Sapeurs-Pompiers volontaires et consacré par la Délibération du Conseil Municipal en date du 30 Décembre 1931.

Ci-après la liquidation de la pension par application de cette délibération :

Période du 25 Février 1910 au 31 Décembre 1920 :
10 ans 10 mois 7 jours, taux : 80 frs.

Période du 1^{er} Janvier 1921 au 15 Juillet 1940 :
19 ans 6 mois 15 jours, taux : 70 frs.

Pour 10 ans 10 mois 7 jours à 80 frs 868,20
Pour 19 ans 6 mois 15 jours à 70 frs 1.367,90

2.236,10

N° 3403

—
Sapeurs-Pompiers

—
*Liquidation
de pension*

—
Gaston Duffet
—

Nous vous prions de vouloir bien homologuer la pension annuelle ainsi déterminée et se fixant à 2.236 frs 10, avec effet du 16 Juillet 1940.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3404

Comité local
de Ravitaillement

Comptes

MESSIEURS,

Le Comité Local du Ravitaillement Civil, constitué au lendemain de l'occupation allemande, nous transmet les comptes des opérations qu'il a effectuées depuis le 31 Mai 1940, date de sa création.

Il ressort de ce document que le montant des achats s'est élevé à 58.818.308,70, celui des ventes à 45.783.916,40, en ce compris les opérations concernant les Porcheries Municipales ; qu'il restait en stock, suivant inventaire, des marchandises évaluées à 13.638.924,36.

En vous priant de vouloir bien approuver ces comptes, nous vous demandons de renouveler aux membres du Comité et au Personnel qui l'a servi avec vigilance nos remerciements chaleureux pour la constance et le dévouement qu'ils ont inlassablement apportés dans l'accomplissement de leur délicate et lourde mission ; pour leur dire à nouveau, toute notre gratitude pour l'œuvre admirable qu'ils ont accomplie et qui a permis à notre population de supporter les premiers mois de l'occupation avec le minimum de difficultés et de restriction.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3405

Régie
Municipale
d'Approvisionnement
des Services
d'Entr'Aide
et de Solidarité
et de Sauvegarde
de la Population

Budget

Avance
remboursable

MESSIEURS,

Par délibération en date du 30 Décembre 1940, approuvée le 5 Mars 1941 par M. le Préfet du Nord, vous avez décidé la création d'une Régie Municipale d'Approvisionnement des Services d'Entr'Aide et de Solidarité et de Sauvegarde de la population ouvrière.

Aux termes de l'article 8 du Règlement de la Régie, celle-ci est administrée, sous l'autorité du Maire et du Conseil Municipal, par un Conseil d'Exploitation composé de quatre membres et d'un Directeur.

Un quart des membres de ce Conseil est nommé par le Préfet, le surplus par le Maire, avec l'agrément du Préfet.

Par lettre du 19 Avril 1941, M. le Préfet du Nord a donné son agrément à nos propositions tendant à désigner : 1° comme membres du Conseil d'Exploitation de la Régie M. le Chanoine Detrez ; M. Hermez et M. Gautier ; 2° comme Directeur de la Régie : M. Léon Plouviet. En outre, par application de l'article 3 du Statut, M. le Préfet a désigné M. Georges Vyt, rue Réaumur à Lille, en qualité de membre dudit Conseil d'Exploitation.

Au cours de sa réunion du 16 Mai 1941, le Conseil d'Exploitation a élu pour Président M. le Chanoine Detrez, pour Vice-Président, M. Oscar Hermez, adjoint au Maire.

Ainsi constitué selon les dispositions du Statut, cet organisme a établi son premier budget que vient de nous soumettre M. le Chanoine Detrez, Président et qui accuse des prévisions se montant à 5.000.000 de francs en recettes et en dépenses d'exploitation ; à 5.000.000 de francs également, au titre de recettes et de dépenses d'établissement.

Nous avons procédé à un examen très attentif de ce document et nous vous le soumettons en vous demandant de vouloir bien :

1° l'approuver ;

2° décider, pour permettre le fonctionnement de la Régie, l'attribution à cet organisme d'une avance de 5 millions, payable au fur et à mesure de ses besoins et remboursable avec intérêt au taux de 1 % l'an.

Un crédit de 5 millions sera ouvert, à cet effet, dans les comptes, crédit compensé par une prévision de recettes correspondante, la vente des produits achetés par la Régie devant lui permettre de rembourser l'avance de la Ville dans un court délai.

En outre, conformément aux dispositions des décrets des 23 Octobre 1935 et 10 Janvier 1936, relatifs au budget et à la comptabilité des communes, les opérations de la Régie seront totalisées en deux articles uniques de 10 millions : l'un de recette, l'autre de dépense, dans les Budgets et les comptes de la Ville. Le détail de ces opérations sera récapitulé dans le budget annexe et dans les comptes annexes de la Régie.

Adopté.

VILLE DE LILLE

Régie d'approvisionnement des œuvres d'entr'aide et de solidarité
et de sauvegarde de la population ouvrière.

Budget de l'exercice 1941.

RECETTES

N ^{os} des arti- cles	Nature des recettes	Recettes proposées par le Directeur et le Conseil d'exploitation	Recettes proposées par le Conseil Municipal	Recettes admises par l'autorité Supérieure	
<i>TITRE I —</i>					
<i>Recettes d'exploitation.</i>					
1	Produit des ventes de marchandises	Epiceries			
2		Légumes			
3		Viande			
4		Produits laitiers	4.975.000,00	4.975.000,00	
5		Charbon			
6				
7				
8	Produits divers et accidentels.	25.000,00	25.000,00		
9				
10				
11				
Total des Recettes d'exploitation		5.000.000,00	5.000.000,00		
<i>TITRE II --</i>					
<i>Recette d'établissement.</i>					
12	Avances de la Ville				
13				
14	5.000.000,00	5.000.000,00		
Total des Recettes d'établissement		5.000.000,00	5.000.000,00		
<i>Récapitulation des Recettes Budgétaires.</i>					
Titre I - Recettes d'Exploi- tation		5.000.000,00	5.000.000,00		
Titre II - Recettes d'Eta- blissement		5.000.000,00	5.000.000,00		
<i>TOTAL GENERAL..</i>		<u>10.000.000,00</u>	<u>10.000.000,00</u>		

DEPENSES

Nos des arti- cles	Nature des dépenses	Crédits proposés par le		Crédits proposés par l'autorité Supérieure	
		Directeur et le Conseil d'exploitation	Conseil Municipal		
	<i>TITRE I —</i>				
	<i>Dépenses d'Exploitation.</i>				
1	Traitements, salaires et indem- nités du personnel	487.500,00	487.500,00		
2	Loyer des immeubles affectés à la régie	32.500,00	32.500,00		
3	Impôts et contributions de toute nature	162.500,00	162.500,00		
4	Assurances	87.500,00	87.500,00		
5	Achats de marchan- dises	Epiceries			
6		Légumes			
7		Viande			
8		Produits laitiers	4.055.000,00	4.055.000,00	
9		Charbon			
10		Vêtements, lai- nages, toiles, chaussures, etc.			
11					
12	Dépenses diverses, matériel, mobilier, etc.	125.000,00	125.000,00		
13	Sommes affectées à l'intérêt des avances consenties par la Ville	50.000,00	50.000,00		
14				
	Total des dépenses d'exploitation	5.000.000,00	5.000.000,00		
	<i>TITRE II —</i>				
	<i>Dépenses d'établissement.</i>				
15	Remboursement des avances consenties par la Ville ..	5.000.000,00	5.000.000,00		
16				
17				
	Total des dépenses d'établissement	5.000.000,00	5.000.000,00		
	<i>Récapitulation des Dépenses Budgétaires.</i>				
	Titre I - Dépenses d'exploitation	5.000.000,00	5.000.000,00		
	Titre II - Dépenses d'établissement	5.000.000,00	5.000.000,00		
	TOTAL GENERAL ..	10.000.000,00	10.000.000,00		

RECAPITULATION GENERALE

	Propositions du Directeur et du Conseil d'exploitation	Propositions du Conseil Municipal	Décision de l'Autorité Supérieure
RECETTES	10.000.000,00	10.000.000,00	
DEPENSES	10.000.000,00	10.000.000,00	
Excédent de recettes	néant	néant	

Présenté par le Conseil d'Exploitation de la régie, en séance le 16 Mai 1941.

Le présent Budget arrêté en recettes à la somme de dix millions de francs et en dépenses à celle de dix millions de francs a été voté par le Conseil Municipal, dans sa séance du 5 Juillet 1941.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3406

MESSIEURS,

Régie
Municipale
d'Approvi-
sionnement
des Services
d'Entr'Aide
et de Solidarité
et de Sauvegarde
de la Population

Personnel

Vous venez de délibérer sur le Budget de la Régie Municipale d'Approvisionnement des Services d'Entr'aide et de Solidarité et de Sauvegarde de la Population ouvrière, établi par le Conseil d'Exploitation de cet organisme.

Conformément aux articles 14 et 18 du Règlement intérieur de la Régie, nous vous soumettons, en vous priant de vouloir bien les ratifier, les propositions du Conseil d'Exploitation en ce qui concerne : 1° le traitement du Directeur ; 2° la composition des effectifs ; 3° la rémunération du personnel.

VILLE DE LILLE

Régie Municipale d'Approvisionnement des Services d'Entr'aide et de Solidarité et de Sauvegarde de la Population

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

du 16 MAI 1941.

Effectifs et Appointements.

Le Conseil d'Exploitation fixe comme suit les effectifs et appointements de la Régie Municipale :

Service Administratif

Directeur	M. Plouviat, sans rémunération du fait de sa situation administrative. Indemnité mensuelle de 1.000 frs pour frais de représentation, vestimentaires et de déplacements.
1 Comptable-Matières, Régisseur de Recettes et de Dépenses	2.000 frs par mois.
1 Secrétaire du Président ..	} au taux établi pour le personnel auxiliaire municipal.
1 Secrétaire du Directeur ..	
2 Employés	

Service des Approvisionnements

1 Chef du Service des Approvisionnements	M. Delgery, agent détaché du Service Municipal, traitement du personnel municipal, plus indemnité mensuelle de 250 frs de fonctions et de déplacements.
1 Chef Magasinier	1.400 frs par mois.
2 Magasiniers	1.300 frs par mois.
15 Manutentionnaires	de 36 à 48 frs par jour ouvrable.
3 Veilleurs	de 36 à 40 frs par nuit.

Service des Porcheries

1 Chef du Service des Porcheries	M. Péru, agent détaché du Service Municipal, traitement du personnel municipal, plus indemnité mensuelle de 200 frs de fonctions et de déplacements.
1 Employé auxiliaire	800 frs par mois.
2 Gérants de porcherie	860 à 1.510 frs par mois.
1 Jeune Commis	450 frs par mois.
4 Aides-porchers	de 508 à 1.430 frs par mois.

Sauf le Directeur et le Comptable matières, emplois nouveaux, tous les agents utilisés le sont dans les conditions de traitements et de salaires antérieurement appliquées. Bénéfice éventuel des allocations familiales.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3407

Régie
Municipale
d'Approvi-
sionnement
des Services
d'Entr'Aide
et de Solidarité
et de Sauvegarde
de la Population

Tarifs

MESSIEURS,

Aux termes de l'article 18 du Règlement intérieur de la Régie Municipale d'Approvisionnement des Services d'Entr'aide et de Solidarité et de Sauvegarde de la Population ouvrière, le Conseil Municipal, sur avis du Conseil d'Exploitation fixe les tarifs et les modalités d'établissement des prix.

Par une délibération en date du 16 Mai 1941, le Conseil d'Exploitation de la Régie a pris à ce propos la délibération que nous vous soumettons, en vous priant de vouloir bien l'approuver.

Adopté.

Ville de Lille

Régie Municipale
d'Approvi-
sionnement
des Services
d'Entr'Aide
et de Solidarité
et de Sauvegarde
de la Population

Tarifs

Extrait du Procès-Verbal de la Séance du 16 Mai 1941.

Le Conseil adopte un bénéfice de base de 10 % sur les marchandises achetées et vendues par ses soins, ce chiffre étant celui du bénéfice normal des négociants d'épicerie en gros.

N° 3408

Bombardement
du 17 Juin 1944

Funérailles
des Victimes

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Lors du bombardement aérien de notre Ville où les époux Meunier-Procureur trouvèrent la mort, laissant une famille de sept enfants en bas âge, nous avons estimé :

- a) — que les funérailles devraient être faites aux frais de la Ville ;
- b) — qu'une concession de trente ans leur serait réservée gratuitement pour leur sépulture, au cimetière de l'Est.

Nous vous prions de vouloir bien ratifier ces propositions et voter à cet effet un crédit spécial de quatre mille cent cinquante francs.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Au lendemain du bombardement aérien du quartier de Fives, le 27 Juin dernier, où dix-huit personnes trouvèrent la mort, nous avons estimé :

- a) que les funérailles des victimes devaient être faites aux frais de la Ville ;
- b) que leur sépulture aurait lieu dans les Cimetières de notre Ville, en un endroit réservé aux Victimes Civiles de la Guerre.

Nous vous prions de vouloir bien ratifier ces propositions et voter, à cet effet, un crédit spécial de trente et un mille francs.

Adopté.

N° 3409

—
*Bombardement
du 27 Juin 1941*

—
*Funérailles
des Victimes*
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. le Préfet du Nord nous a communiqué un mémoire par lequel les établissements « Au Planteur de Caïffa » dont le siège est à Paris, 13 rue Joanès, annoncent leur intention d'introduire une action judiciaire contre la Ville de Lille à l'effet d'avoir paiement d'une somme de 54.610 frs 55, à titre de dommages-intérêts, à raison des ventes effectuées dans sa succursale de Lille, 78 rue Léon Gambetta, au début de Juin 1940, par des personnes désignées par le Comité de Ravitaillement.

Ladite Société ne tient aucun compte des offres de paiement qui lui ont été faites.

Nous estimons d'autre part que ses prétentions ne sont pas fondées et nous vous demandons, dès lors, de nous autoriser à défendre à cette action devant toutes juridictions compétentes.

Adopté.

N° 3410

—
*Instance
en dommages-
intérêts par
les Etablissements
« Au Planteur
de Caïffa »*

—
*Autorisation
d'ester*
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

L'exécution de notre Plan d'aménagement et d'embellissement implique la nécessité de construire des logements nouveaux, et prin-

N° 3411

—
*Construction
éventuelle
de logements
ouvriers*

—
*Concours
d'idées*
—

cipalement des logements ouvriers, destinés à remplacer ceux qui seront livrés à la pioche des démolisseurs pour l'assainissement de certains vieux quartiers actuellement insalubres par suite de la conception fort ancienne du lotissement et de la vétusté des constructions.

Un décret récent a créé une commission d'études chargée de proposer toutes mesures propres à instaurer et à mettre en vigueur une politique nationale de l'habitation et de la construction immobilière. Il est vraisemblable que l'Etat poursuivra sa politique financière d'aide aux communes dans ce domaine et que nous nous trouverons à bref délai en situation de passer à l'exécution.

Il importe donc que toutes dispositions soient prises en temps utile pour que cette exécution ne soit en aucune façon retardée, et il nous apparaît indispensable de procéder dès à présent à un concours d'idées qui permettra la mise au point rapide des projets.

Les directives générales suivantes nous ont semblé devoir être placées à la base de ce concours d'idées pour tenir compte à la fois des aspirations ouvrières, des goûts locaux et des possibilités de confort et d'hygiène que les progrès de la science permettent aujourd'hui de réaliser : habitations individuelles d'importance appropriée à celle de la famille ; jardinets également individuels, les potagers étant en principe établis sur un lotissement séparé ; distribution d'eau potable, de gaz, d'électricité et surtout de chauffage par l'installation d'une centrale thermique et d'une buanderie centrale ; aération, ensoleillement maxima.

Les hommes de l'art qui seront appelés à nous apporter leur collaboration en participant au concours dont nous vous avons donné les grandes lignes devront être récompensés par l'attribution de primes aux projets qui auront été jugés les meilleurs tant aux points de vue de la salubrité, du confort et de l'esthétique, qu'à ceux non moins intéressants des facilités et des dépenses d'exécution et d'entretien.

Nous vous proposons donc, en accord avec votre Commission du Plan :

a) d'accepter le projet de réglementation du concours que nous vous soumettons ;

b) de décider l'ouverture d'un crédit de cinquante mille francs pour l'attribution des primes.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Au cours du mois de Juin dernier, il nous a été livré par M. Bruyneel-Meurisse, négociant, 3 rue de Seclin, à Lille, adjudicataire depuis plusieurs années des fournitures de grains et fourrages, vingt quintaux d'avoine nécessaire à l'alimentation des chevaux de notre Service de la Propreté Publique, de la Collecte des ordures ménagères et des Transports Municipaux.

Nous vous demandons de nous autoriser à passer avec M. Bruyneel-Meurisse le marché que nous vous soumettons.

La dépense, soit quatre mille deux cent vingt francs (4.220 frs) sera imputée sur le crédit ouvert à l'article 127 du Budget Primitif de l'exercice 1941.

Adopté.

N° 3412

—
*Services
hippomobiles*

—
*Fourniture
d'avoine*

—
Marché
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Aux termes de la jurisprudence, la passation d'un marché administratif est obligatoire pour les fournitures d'un montant supérieur à 6.000 frs par an.

Or, l'application de ces dispositions ne semble pas devoir être réalisée pour les fournitures faisant l'objet d'un rationnement, les livraisons étant effectuées par l'intermédiaire d'un organisme officiel et à des prix taxés rendant impossible toute mise en concurrence de fournisseurs.

En conséquence, nous vous prions de vouloir bien nous autoriser à demander à l'Autorité Préfectorale la dispense, à titre exceptionnel et provisoire, pour tous les articles faisant l'objet d'un rationnement ou d'une répartition par un Organisme Officiel (Comestibles, combustibles, carburants, etc.) de passer des marchés pour les fournitures de cette nature dépassant un montant de 6.000 francs par an.

Adopté.

N° 3413

—
*Fournitures
rationnées
à des prix taxés*

—
*Dépenses
de marchés
administratifs*
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3414

*Fabrication
de biscuits**Marché*

MESSIEURS,

En vue d'assurer la fabrication des biscuits casse-croûte nécessaires aux cantines scolaires et aux soupes populaires, nous avons fait appel à la Société « L'Indépendante », dont le siège social est à Lille, 114 boulevard Montbello.

Cette société confectionne 200.000 biscuits en moyenne par mois, la rémunération pour fabrication et transport est de 0,06 par biscuit.

Le prix étant raisonnable, nous vous demandons de vouloir bien nous autoriser à souscrire un marché valable pour l'année en cours et décider que les droits de timbre et d'enregistrement y afférents seront pris en charge par la Ville.

La dépense, évaluée approximativement à 132.000 francs, sera imputée sur :

1. — L'article 419 du budget primitif de 1941 en ce qui concerne les fournitures destinées aux soupes populaires.

2. — L'article 420 du même budget en ce qui concerne les fournitures faites aux cantines scolaires.

*Adopté.***RAPPORT DE M. LE MAIRE**

MESSIEURS,

N° 3415

*Porcheries
Municipales**Achat
de porcelets
pour
l'engraissement*

En vue d'assurer le remplacement du bétail de nos porcheries de Lompret et de Verlinghem, nous sommes entré en pourparlers avec M. Seys Norbert, agissant pour le compte de la Société « Les Fils d'Oscar Seys » ayant son siège social à Lille, 38 rue Saint Sébastien.

Celui-ci s'engage, pour une durée de six mois, à nous livrer les porcelets au fur et à mesure de nos besoins, au cours du commerce et dans la mesure où les conditions d'approvisionnement le permettront.

Nous vous demandons l'autorisation de passer avec M. Seys le marché nécessaire.

Compte tenu des déplacements et frais occasionnés à M. Seys pour le ramassage dans les fermes, et de la prise à sa charge des risques de transport, nous vous prions de décider que les droits de timbre et

d'enregistrement auxquels le marché donnera lieu, seront supportés par la Ville.

La dépense évaluée approximativement à 350.000 frs sera imputée sur le poste S.H.B. « Ravitaillement Civil ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Les Etablissements Renard, à Pont-à-Marcq. Nord, ont été présentés pour confectionner les vêtements nécessaires au service du Vestiaire du Comité d'Entr'aide sociale de la Ville.

Il s'engage à effectuer le travail aux prix ci-après :

18 frs par pantalon d'homme.

85 frs par complet d'homme.

65 et 85 frs, suivant taille, par manteau.

6 frs par culotte d'enfant.

Nous vous demandons : 1° de nous autoriser à souscrire un marché aux conditions sus-énoncées avec les Etablissements Renard ; 2° de décider, qu'en raison des conditions avantageuses qui nous sont faites, les droits de timbre et d'enregistrement y afférents seront pris en charge par la Ville.

La dépense, évaluée approximativement à 70.000 frs, sera imputée sur l'Article 419 du Budget Primitif.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Auguste Lesay, bonnetier, 19-21 rue de Paris, Lille, a fourni pour le Vestiaire du Comité d'Entr'aide sociale de la Ville :

313 m. 20 de finette à 9 frs 20 le mètre,

365 m. 30 de shirting à 7 frs 95 le mètre,

708 m. 10 de tissu coton pour chemises à 9 frs 50 le mètre.

En conséquence, nous vous demandons de nous autoriser à souscrire un marché régularisant cet achat.

N° 3416

—
Comité
d'Entr'Aide
sociale

—
Confection
de pantalons,
complets
et manteaux
Marché

N° 3417

—
Comité
d'Entr'Aide
sociale

—
Achat de tissus

—
Marché

Les conditions faites par M. Lesay étant très avantageuses, nous vous prions de décider que les droits de timbre et d'enregistrement seront supportés par la Ville.

La dépense, s'élevant à 12.512 frs 55, droits de timbre et d'enregistrement non compris, sera imputée sur l'article 419 du Budget Primitif.

Adopté.

N° 3418

Comité
d'Entr'Aide
Sociale

Assurance
contre l'incendie
du vestiaire

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Aux fins de garantir contre l'incendie les vêtements, matières premières et matériel, d'une valeur de quatre millions de francs, contenus dans le vestiaire du Comité d'Entr'aide Sociale de la Ville, il a été demandé à M. Dubois Prouvost, notre principal assureur, de se charger de la répartition du risque dans les délais les plus réduits.

M. Dubois-Prouvost ayant obtenu l'accord de 5 Compagnies françaises de premier ordre, a établi un contrat, résiliable annuellement, au taux très avantageux de 0,60 % des valeurs assurées.

Nous vous demandons de vouloir bien ratifier la passation dudit contrat qui a pris effet le 12 Juin 1941.

La dépense, s'élevant à 4.487 frs 85, impôts compris, sera imputée sur l'article 419 du Budget Primitif.

Adopté.

N° 3419

Assurance
contre
les accidents
pouvant survenir
aux ouvrières
travaillant
pour le Comité
d'Entr'Aide

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 6 Juin, nous avons procédé auprès des Compagnies et Mutuelles à un appel à la concurrence pour l'assurance contre les accidents du travail pouvant survenir aux ouvrières employées par le Comité d'Entr'aide Sociale. Ces ouvrières travaillent 5 demi-journées par semaine et touchent 15 frs par demi-journée.

Nous avons reçu les propositions suivantes :

Industrielle du Nord	tarification	1,10 % des salaires
Le Soleil	»	1,00 % des salaires
La Flandre	»	0,90 % des salaires
Assurances générales	»	0,85 % des salaires
Mutuelle de Seine et de Seine-et-Oise	»	0,85 % des salaires
Mutuelle Générale Française	»	0,75 % des salaires
La Providence-Accidents	»	0,60 % des salaires

Les conditions consenties par la Providence-Accidents sont avantageuses. Nous proposons de traiter avec cette société et de décider que la dépense sera prélevée sur l'article 419 du Budget Primitif de l'exercice en cours « Campagne d'hiver pour les malheureux ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue de l'aménagement en atelier de réparations, garage avec dépôt de carburants, la Ville a réquisitionné les locaux de « La Compagnie pour la fabrication des compteurs et matériel d'usines à gaz », sis 73 rue d'Isly.

La valeur globale des agencements, outillage, voitures automobiles, carburants, se trouvant au dit lieu est de 1.405.000 francs.

Il convenait d'assurer ce matériel contre l'incendie tant pour notre compte que pour celui de qui il appartient.

A cet effet et pour dégager aux meilleures conditions notre responsabilité locative, nous avons demandé au Cabinet Borgerat et Montourey, Assureurs-Conseils, 98 rue de la Victoire, Paris, assureur du propriétaire des locaux, de nous faire tenir ses conditions.

Celui-ci nous a fait connaître que la prime serait de 6.266 frs 25, impôts compris, l'assurance étant confiée à diverses Compagnies françaises offrant toutes garanties.

La prime étant raisonnable, nous avons souscrit une police résiliable annuellement qui a pris effet le 20 Février 1941.

Nous vous demandons de vouloir bien ratifier la passation de ladite police.

La dépense sera imputée sur l'article 128 du Budget Primitif.

Adopté.

N° 3420

Garage municipal
Matériel

Assurance
contre l'incendie

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

L'Octroi utilise, pour les besoins de ses services, du papier de format spécial et de grande résistance, nécessaire à la constitution de certains dossiers.

N° 3421

—
Octroi—
Fourniture
de dossiers—
Marché

Nous nous sommes adressés, en vue de cette fourniture, à M. Hellin, 3 rue du Docteur Chocquet, à Armentières, qui a consenti à nous livrer ce papier pour le prix de 181 frs 20 les cent feuilles.

Ce prix étant intéressant, nous vous demandons de nous autoriser à passer avec M. Hellin un marché dont l'importance est évaluée à 9.060 francs.

Les frais d'enregistrement, timbre et autres, seront à la charge du soumissionnaire.

*Adopté.***RAPPORT DE M. LE MAIRE**

MESSIEURS,

N° 3422

—
Services
Municipaux—
Fourniture de bois
d'allumage—
Année 1941

En vue de la fourniture du bois d'allumage nécessaire aux Services Municipaux pendant l'année 1941, nous nous sommes adressés à plusieurs fournisseurs.

Seul M. Briraud, 40 rue du Grand Balcon, à Lille, a répondu à notre appel.

Il offre de nous livrer bûches, bûchettes et bois cassé, au prix unique de 650 frs la tonne.

En raison des difficultés d'approvisionnement ce prix n'est pas exagéré.

Nous vous demandons de nous autoriser à passer avec M. Briraud un marché dont l'importance peut être évaluée à 60.000 francs.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous avons estimé que les évènements actuels, loin de ralentir notre action, devaient nous inciter, au contraire, à donner tous nos soins aux œuvres de protection de l'enfance.

C'est pourquoi nous avons pensé ouvrir cette année les Camps de Vacances, comme les années précédentes, et nous envisageons en outre l'ouverture de garderies à l'usage des enfants des écoles maternelles.

Nous vous prions de vouloir bien décider l'ouverture des Camps de Vacances de 1941 en précisant que : 1° les dépenses de fonctionnement de l'œuvre seront prélevées sur l'article 420 du Budget Primitif ; 2° les recettes à provenir a) du Secours National, b) des Assurances Sociales, c) des familles non secourues, seront comptabilisées à l'article 174 du même budget.

Adopté.

N° 3423

—
*Camps
de Vacances 1941*

—
*Imputation
des dépenses*
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le Conseil Municipal est appelé à examiner la question des secours d'urgence aux nécessiteux ou habitants privés de ressources par la guerre, et à rechercher les moyens financiers de nature à assurer la couverture de la dépense.

Considérant que la charge résultant du paiement de ces secours excède les ressources normales de la Ville ; que les sommes payées à ce titre se sont élevées pendant le mois de :

Janvier à 2.240.505 frs pour 8.557 bénéficiaires

Février à 1.869.194 frs pour 8.196 bénéficiaires

Mars à 1.967.952 frs pour 7.924 bénéficiaires

Avril à 1.758.893 frs pour 7.512 bénéficiaires

Mai à 1.618.961 frs pour 6.873 bénéficiaires

Juin à 1.374.618 frs pour 5.713 bénéficiaires

que, pour le mois de Juillet, il y aura lieu de prévoir le paiement d'indemnités s'élevant à 1.200.000 frs pour 5.500 nécessiteux.

Nous vous demandons de décider de solliciter une avance du Trésor d'un montant de 1.200.000 frs en vue du paiement des secours pendant la période du mois de Juillet.

N° 3424

—
*Secours
aux nécessiteux
ou habitants
privés
de ressources
par la guerre*

—
*Demande
d'avance*
—

Dans la mesure où elle sera satisfaite, la présente demande vaudra reconnaissance de dettes et engagement par la Ville de rembourser dans des conditions qui seront fixées ultérieurement.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 3424¹
—
Honoraires
de M. le Doyen
Duez
—
Règlement
—

M. Paul Duez, doyen de la Faculté de Droit, nous a fait parvenir sa note, s'élevant à 8.000 frs, des honoraires qui lui sont dus pour diverses consultations, mémoires et vacations au sujet des affaires désignées ci-après :

- Contrat d'entretien des voitures sanitaires de la Ville de Lille ;
- Transcription du jugement d'homologation de l'adoption d'une Française faite par un Français à l'étranger ;
- Dérogation à l'interdiction de circulation sur certaines voies macadamisées ;
- Application de la loi du 21 Octobre 1940 sur les prix ;
- Demande de remboursement d'outils de travail déposés durant la mobilisation du dessinateur Vermeersch ;
- Portée d'application de la loi du 17 Juillet 1940 concernant l'accès aux emplois dans les administrations publiques ;
- Allocation de la mère au foyer : cas du fonctionnaire veuf ;
- Questions posées au sujet de la création d'un parc des Sports par la Ville de La Madeleine. Expropriation de la zone ;
- Etendue du monopole de la Société concessionnaire des transports funèbres ;
- Prix à appliquer à propos de contrats de fournitures passés avant l'arrêté préfectoral fixant un nouveau tarif des prix ;
- Diverses modifications à apporter au Code des A.M. concernant l'occupation des cimetières ;
- Réclamation Vandamme pour bris de glace par un agent communal ;
- Ventes effectuées sur le carreau des Halles ;
- Carnet de santé (A.M. du 2 Mai 1939) ;
- Réquisition de fromages le 24 Mai 1940 ;

- Réclamation de MM. Blaise et Molière, professeurs à l'Ecole des Beaux-Arts, au sujet de la liquidation de leur pension de retraite ;
- Réclamation Beudaert au sujet de la mort d'un cheval réquisitionné ;
- Application de la procédure d'urgence de la loi de 1902. Garantie de la Ville pour la récupération du montant des travaux ;
- Réclamation du Planteur de Caïffa, rue Léon Gambetta ;
- Réclamation de M. Duffet touchant l'indemnité à allouer aux Sapeurs-Pompiers titulaires de la médaille d'honneur ;
- Mesures à prendre touchant un chien abandonné par son propriétaire ;
- Décès d'un chauffeur auxiliaire de l'administration des P.T.T. ;
droits des ascendants ;
- Heures de travail du personnel du cadre secondaire ;
- Projet de contrat de culture à passer avec M. Roussel, agriculteur ;
- Légalité d'un arrêté enjoignant aux détaillants l'affichage concernant la vente des denrées alimentaires rationnées ;
- Légalité de prescriptions concernant le matériel des vidanges ;
- Communication de la liste électorale ;
- Conduite du chauffage dans différents bâtiments communaux, stockage du combustible ;
- Arrestation spontanée en cas de flagrant délit ;
- Intervention de la Ville dans une affaire de dommages de guerre (Société du Pneu Englebert) ;
- Remise en modération de la taxe municipale des balcons et saillies en ce qui touche les immeubles vacants et improductifs de revenus ;
- Application de la loi du 3 Janvier 1941 relative à l'assurance de biens faisant l'objet de réquisition de l'autorité d'occupation.

Nous vous demandons de nous autoriser à régler ce mémoire dont le montant sera prélevé sur l'article 442 du Budget Primitif de 1941, « Frais de contentieux, etc. »

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La Commission administrative des Hospices nous a fait parvenir le Budget additionnel de l'exercice 1941.

N° 3425

Hospices de Lille

Budget
supplémentaire
de 1941

Avis

La balance se présente comme suit :

Recettes	44.539.919,54
Dépenses	43.344.259,73
Excédent de recettes	1.195.659,81

Au terme de notre examen du document, la balance se traduit ainsi :

	<i>Ordinaires</i>	<i>Extraordinaires</i>	<i>Totaux</i>
Recettes :	4.218.170,03	40.321.749,51	44.539.919,54
Dépenses :	4.218.170,03	39.126.089,70	43.344.259,73
Excédent de recettes :	»	1.195.659,81	1.195.659,81

L'excédent de recettes est donc de nature « extraordinaire ». A noter que l'équilibre des opérations prévisionnelles de nature « ordinaire » est obtenu par l'inscription d'une subvention municipale de 1.286.675,16 qui, suivant l'information de l'Etablissement, est à considérer fictive, du fait d'économies dégagées sur crédits du Budget Primitif, notamment sur crédits : Boucherie Centrale. Approvisionnement ; Personnel mobilisé ; Etablissements : Comestibles. Rappelons, concernant notre contribution aux Services Hospitaliers, que celle-ci sera déterminée par les résultats du Comptes administratif ou par la formule de couverture des frais d'entretien dans les hôpitaux des indigents lillois conformément aux articles 3 et 23 de la loi du 29 Juillet 1939 portant réforme des Hospices.

Sous le bénéfice de l'observation relative à la subvention municipale et considérant le Budget bien établi, nous vous prions de vouloir bien émettre un avis favorable à l'approbation du Budget.

Adopté.

N° 3426

—
Assistance
aux Vieillards
Infirmes
et Incurables
Loi du 14 Juillet
1905

—
Assistance
à domicile
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En application de la loi du 14 Juillet 1905 relative à l'Assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables, nous avons l'honneur de vous communiquer les dossiers des demandes d'assistance à domicile.

Ces demandes ont été examinées d'abord par le Bureau d'Assistance puis par votre Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publique.

NOMS	ADRESSES	PROPOSITIONS ET POINT DE DEPART DE L'ALLOCATION
Bertrand Charles	80 bis rue Racine	100 + 60, 16 Janvier 1941.
Bricout Constant	129 rue Saint-André	35 + 60, 1 Février 1941.
Corbelin V ^{ve} Flore	226 rue de Wazemmes, cité Philanthropique	25 + 60, 1 Avril 1941.
Coulon V ^{ve} Julia	22 rue de Lens	100 + 60, 1 Avril 1941.
De Bruycker Pierre	rue de l'Arbrisseau, cour Vyvel	Rejet, pas incurable.
Demuynek Joseph	6 rue de l'Est	Rejet, faible incapacité.
Desbouche V ^{ve} Marie	90 rue de Flandre, 12 impasse Demoy	100 + 60, 16 Janvier 1941.
Deverly V ^{ve} Léonie	13 rue du Courouble	50 + 60, 1 Avril 1941.
Dewaele V ^{ve} Blanche	34 rue Montaigne, 3 cour Tirlemont	80 + 60, 1 Avril 1941.
Dopvelde V ^{ve} Jeanne	46 A rue de la Prévoyance	60 1 Février 1941.
François Arthur	36 rue du Croquet	50 + 60, 16 Avril 1941.
Fruchart Eugénie	53 rue de Condé	160, 16 Mars 1941.
Haquette Femme Verhamme ..	6 rue de Kant	50 + 60, 1 Février 1941.
Hennebert V ^{ve}	74 boulevard Montebello	10 + 60, 15 Mars 1941.
Houze Charles	29 rue Philippe de Comines	100 + 60, 1 Février 1941.
Houze Raymond	36 rue du Croquet	100 + 60, 1 Avril 1941.
Jot Hermance	16 rue du Curé Saint-Sauveur	100 + 60, 1 Avril 1941.
Lecauche V ^{ve} Estelle	45 rue Royale	64, 1 Décembre 1940.
Lepez Adolphe	24 rue Jules Breton, c. Desmotte	80 + 60, 1 Avril 1941.
Leplat V ^{ve} Emma	11 rue Saint-Pierre Saint-Paul	160, 1 Avril 1941.
Marquillie Arthur	rue Mourmant, impasse Mourmant	100 + 60, 16 Janvier 1941.
Morel Femme Beuvlet	29 rue Anne de la Bourdonnais	Rejet, mari travail.
Rogez Fortuné	55 rue Saint-Sauveur	100 + 60, 1 Avril 1941.
Six Léon	48 rue d'Avesnes	Rejet, ressources suffisantes.
Six née Delobel Laurence	48 rue d'Avesnes	20 + 60, 16 Février 1941.
Thomas Germaine	102 rue des Meuniers	144, 1 Avril 1941.
Vandemeulebrouck Jeanne	20 rue du Bazinghien	100 + 60, 1 Février 1941.
Verhoeven Guillaume	26 rue J.-J. Rousseau	90 + 60, 1 Avril 1941.

Ces dossiers ont été transmis à la Commission cantonale d'assistance pour décision.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3427

—
Assistance
aux Vieillards
Infirmes
et Incurables
—

Loi du 14 Juillet
1905
—

Allocations
complémentaires
—

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous communiquer les demandes formulées en application de la loi du 14 Juillet 1905, relatives à l'Assistance obligatoire aux Vieillards, Infirmes et Incurables.

Ces demandes ont été examinées d'abord par le Bureau d'Assistance puis par votre Commission de la Solidarité Sociale de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques.

Admissions

Nous vous proposons d'émettre un avis favorable à l'admission au bénéfice de l'article 20 bis de la loi du 14 Juillet 1905 :

Joniaux V^{ve} Marie 32, rue de la Baignerie ;
Lechien V^{ve} Victorine, 22 rue Stéphenson.

Ces dossiers sont transmis à la Commission cantonale d'assistance, pour décision.

*Adopté.***RAPPORT DE M. LE MAIRE**

MESSIEURS,

En application de la loi du 14 Juillet 1905, relative à l'Assistance obligatoire aux Vieillards, Infirmes et Incurables, nous avons l'honneur de vous communiquer des demandes d'hospitalisation.

Ces demandes ont été examinées d'abord par le Bureau d'Assistance puis par la Commission de la Solidarité Sociale de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques.

N° 3428

—
Assistance
aux Vieillards
—
Infirmes
et Incurables
—

Loi du 14 Juillet
1905
—

Hospitalisation
—

NOMS	ADRESSES
Arnouts Vve née Ganoste Marthe ..	9 rue Duplex, Hellemmes.
Baelde f ^e née Lambert Zoé	1 rue de la Monnaie.
Boin Vve née Dubois Marguerite	11 rue Eugène Jacquet.
Boulonnais Emilienne.	34 rue de Gand.
Bourgoin Antoine	Convalescent.
Brasseur Edouard	24 rue des Pénitentes.
Buisine Henri	29 rue Jean Jaurès.
Burekbuchler Vve née Dilly Anne ..	32 rue du Maire André.
Callaert Vve Cellier Marie	33 rue de Poids.
Catto Ernest	rue de l'Est, 2 cour Bleuzé.

NOMS	ADRESSES
Charlet Théophile	22 rue Philadelphie.
Cloet Renolde	101 rue Meurein.
Creteur Alice	15 rue Gosselin.
Crokaert Léonie	50 rue des Meuniers, cour Lamotte.
Crombez Richard	66 rue d'Isly.
Danel Arthur	45 rue Saint-Sauveur.
Debuigne Vve née Delcourt Anne ..	Convalescente.
Debut Marcel	29 rue du Curé Saint-Sauveur.
Defretin Florimond	rue Petit Marais à Frétin.
Dekeer Charles	53 rue d'Arcole.
De Kersmaker Vve née Jayet Lucie..	3 rue d'Antin.
Deldicq Vve née Chiroutte Maria	27 rue François Millet.
Delebecq Vve née Paris Marie	214 Cité Philanthropique.
Deledicq Vve née Souppart Adolphine.	16 rue des Archers.
Demeulenaere Vve née Bäcké M.-L. ..	24 rue Eugène Jacquet.
Denneulin Victor	191 rue du Longt Pot.
Dentant Vve née Faes Clotilde	19 rue Monge.
Dequeckèr Amélie	6 rue Alphonse Mercier.
Deroubaix Constant	3 rue Lafayette.
Deroubaix Ildephonse	54 rue de Canteleu.
Derreveau Vve née Desmedt S.	37 rue Alphonse Mercier, cour Centrale 12.
Descamps Jean-Baptiste	60 rue Balzac.
Descourtieux Vve née Marchandise ..	29 rue Eugène Jacquet.
Desmouliez Valentine	Convalescent, Saint-André.
D'Haene Gustave	43 avenue Butin.
Dheedene Henri	127 rue des Postes.
Divrechy Arthur	198 rue de Paris.
Donte Vve née Auguenard Chte	Pavillon des Convalescents.
Dostes Vve née Bertrand J.	20 rue du Bois Saint-Sauveur.
Duhem Vve née Lourdeau Jeanne ..	15 rue Solférino.
Dumoulin Emile	250 rue des Postes.
Duprez Arthur	16 rue du Curé Saint-Sauveur.
Dureux Vve née Tiétard Léontine ..	14 rue Eugène Jacquet.
Dutailly Aimable	108 rue de Paris.
Flouron Vve née Bouley Maria	20 rue Gosselet.
Fontenelle Marthe	place aux Oignons, 2 cour à l'Eau.
Fremaux Vve née Duhoo Zulmée	45 rue du Transvaal, cour Serrure 7.
Gailliaert Charles	1 rue d'Iéna.
Galle Vve née Vanbesien B.	92 rue d'Austerlitz.
Ghesquier Charles	9 rue Détournée.
Gonce Henri	31 rue Saint-Nicolas.
Gosteaux Alfred	rue du Faubourg de Béthune, 1 cour Tuly.
Gournay Alexandre	12 rue de l'Hôpital Saint-Roch.
Guilbert Jean	rue Sainte-Catherine, 21 cour Beau Bouquey.
Hautron Ferdinand	28 rue Paul Lafargue.
Haverlant François	32 rue Saint-Gabriel.
Helvy Vve née Degrume Jeanne	18 rue de la Cité.

NOMS	ADRESSES
Hendricks Clémence	291 boulevard Victor-Hugo.
Hoez Léon	Convalescent.
Hulstaert Vve née Scouckens	9 place Vanhœnacker.
Hurseau Hélène	68 rue Mattéoti.
Hurtrez Anatole	rue Lafayette, 9 cour Derville.
Huysentruyt Emile	90 rue de Flandre.
Jouvenet Vve née Ferlan Angèle ..	21 boulevard Maréchal Vaillant.
Keys Antoinette	28 rue Saint-Sauveur.
Lamarine Jean-Baptiste	48 rue Lamartine.
Lardemer Hector	181 rue du Faubourg de Roubaix.
Lardemer f ^e née Lemort Blanche	181 rue du Faubourg de Roubaix.
Laude Piate	rue de la Cité Saint-Maurice.
Le Bacq Adonia	1 rue Philadelphie.
Legrand Richard	299 rue Léon Gambetta.
Lejeune Vve née Blondel Odile	35 rue des Trois Mollettes.
Lépine Gaston	148 rue Gustave Delory.
Lepoutre Félicie	12 rue Gombert.
Lesage Vve née Martinage	253 rue d'Arras.
Letellier Vve née Lebrun Béatrix	rue Rubens, 3 cour Messéan.
Mahieu Henriette	19 rue du Lieutenant Princeteau.
Maléon Armand	24 rue des Robleds.
Malfait Agaton	28 rue des Robleds.
Maquet Henri	Hospice Général.
Mareon Maria	12 rue Mahieu.
Marescaux Claire	24 rue de Rivoli.
Marga Edouard	227 rue Pierre Legrand.
Marquilly Jean-Baptiste	6 rue du Mélançois.
Martin Vve née Vergote Nathalie ..	16 rue Kuhlmann.
Massinon Louis	72 rue de Paris à Valenciennes.
Masson f ^e née Lemesne Julia	41 rue de Trévisé.
Mauduit Vve née Levecq Adolphine ..	13 rue des Archers.
Mayer Gustave	95 rue d'Esquermes.
Moreau Emile	188 rue des Postes.
Moret Albert	Convalescent.
Mourier Vve née Chédefaux Louise ..	Rue Sainte-Catherine, 2 cour Notre-Dame.
Olive Henri	4 rue Magenta.
Orgaert Henri	143 rue de Wazemmes.
Oudre Vve née Herbaut	rue Montesquieu 5, cour Benjamin.
Pamart Dominique	rue du Curé Saint-Sauveur.
Parent Jean-Baptiste	99 rue Saint-Sauveur.
Pauwels Rémi	6 rue de Pas.
Payen Vve née Inaudo Ursule	25 rue Monge.
Plet Marcel	197 rue du Faubourg de Roubaix.
Ramoen Omer	16 rue Képler.
Ravez Albert	24 rue Philippe de Comines.
Renard Désiré	sans domicile fixe.
Rouchy René	24 rue du Commerce.

NOMS	ADRESSES
Riette Georges	4 rue du Vieux Moulin.
Roesbèke Gustave	193 boulevard Victor Hugo.
Roose Arthur	21 rue Brûle Maison.
Sauvage femme née Strappe Sophie..	77 rue des Sarrazins.
Schaessens César	18 rue Lamartine.
Senéchal Elise	Convalescent.
Smedt Vve née Dupuydt Octavie ..	8 avenue du Peuple Belge.
Tariolle Vve née Gruez Bertha	8 avenue du Peuple Belge.
Tavernier Henri	48 rue de l'Alma.
Thiers Vve née Verscheure Marie	112 rue de Wazemmes.
Thomas Pierre	32 rue Druelle.
Van Boxsom Vve née De Boover	246 Cité Philanthropique.
Van dorpe Vve née De Bue Rosine ..	54 rue Fénelon.
Vanhuelts Vve née Soetens Marie	60 rue Malesherbes.
Vanneste Arthur	sans domicile fixe.
Vanneste femme née Quairiaux Angus.	sans domicile fixe.
Vervenne Désiré	207 Cité Philanthropique.
Vervenne femme née Pennel Catherine.	207 Cité Philanthropique.
Villette Joseph	2 rue Hoche.
Volcke Henri	5 rue du Mélantois.

Asile des 5 plaies.

Caboche Félicité	291 boulevard Victor Hugo.
Caboche Sophie	291 boulevard Victor Hugo.
Lacroix Céline	rue de Wazemmes.
Lefebvre Berthe	291 boulevard Victor Hugo.
Pett Marie	291 boulevard Victor Hugo.
Prévot Angèle	12 rue Ed. Vaillant, Hellemmes.
Saint Léger Vve née Hofman Ermance	47 rue Duhem, 2 cour Leclercq.
Vanoost Simone	52 rue Saint-Etienne.

Refus

Batteau Marceau	41 bis rue de la Justice.
Beauvois Eugène	4 rue de la Trinité.
Beauvois femme née Gassion Constance	4 rue de la Trinité.
Deraedt André	rue de Buffon 5, cour Saint-Honoré.
Dubureq Jean-Baptiste	51 rue Malakoff.
Lagret Eugène	180 rue d'Arras, 6 cour Boutemy.
Leclercq Alfred	15 rue des Bonnes Rappes.
Samyn Vve née Demély Angèle.....	11 rue Mirabeau.
Wallon Vve née Stellet Marie	4 rue de la Rapine.

Ces dossiers ont été transmis à la Commission Cantonale d'Assistance pour décision.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3429

*Assistance
aux Femmes
en couches**Loi du 17 Juin
1913*

MESSIEURS,

En exécution des prescriptions de la loi du 17 Juin 1913 sur l'assistance aux femmes en couches, nous avons l'honneur de soumettre à votre examen des demandes d'inscription sur la liste des bénéficiaires éventuelles de la loi.

Votre Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène publiques a examiné les dossiers de ces postulantes.

Elle vous propose l'admission et l'inscription dans la première partie de la liste, des personnes dont les noms suivent :

Admissions d'urgence

- 270 Allard-Delebecque Marie-Thérèse, 171 rue de Paris.
 127 Bauw-Verheyde Madeleine, 6 rue Violette.
 161 Béacq-Sinsoulieu Eugénie, 5 rue du Faubourg de Roubaix.
 230 Belbas-Acthernoene Gabrielle, 15 rue Aristote.
 204 Berekmans-Dekoninck Julie, rue Balzac 44, c. Delannoy.
 219 Bernard-De Groot Laure, rue A. Werquin 10, c. Lenfant.
 173 Bernard-Dubois Marie-Louise, 25 rue Paul Bert.
 178 Beuselinck-Verhaeghe Marcelle, 2 rue de l'Ecole Saint-Louis.
 115 Blume Yvonne, 1 rue de Boulogne.
 265 Bœuf-Fiévez Suzanne, 14 rue Pascal.
 102 Bouchart Camille, 35 rue Gustave Delory.
 165 Broyant Andrée, 118 rue de Condé.
 151 Carna Irène, 1 ter rue Pharaon de Winter.
 266 Chabeau-Gellinck Cécile, 86 rue Malsence.
 73 Chevalier-Garnier Adrienne, 109 rue Gustave Delory.
 172 Colin-Olivier Lucie, 9 rue d'Esquermes.
 245 Compère-Lemaire Raymonde, 44 rue de la Vieille Aventure.
 271 Dandoy-Levêque Elise, 17 rue Pierre Baumann.
 134 Daubas-Dewaele Alphonsine, 27 rue de Wattignies.
 263 Decaix-Candelez Fernande, 84 rue du Faubourg de Roubaix, impasse Mamert 16.
 149 Delecluze-Daubigny Eugénie, 5 rue Salomé.
 160 Delerue-Cuvelier Marie, 69 rue d'Iéna.
 192 De Munck-De Smet Clémence, 33 rue Magenta, c. Stévenard 7.
 225 Demuyter-Legal Geneviève, 13 rue Proudhon.

- 164 Dengremont-Wiart Emilienne, 59 rue du Bois d'Annappes.
218 De Pauw-Aendenboom Simone, 11 rue de la Plaine.
140 Depiere-Verpoest Pauline, rue des Poissonceaux, c. des Trépassés 28.
248 Derock-Castel Raymonde, 43 rue du Pôle Nord.
241 Descarpentries Palmyre, 49 rue d'Antin.
98 De Souza-Leroux Philomène, 1 rue des Hautes Voies.
103 Devos-Geneau Raymonde, 11 rue des Archives.
138 D'Hoest-Vande Weghe Julia, 108 rue Philadelphie.
257 Donkervelle-Lemoine Thérèse, 297 rue des Bois Blancs.
196 Dubois-Blauwart Raymonde, 198 rue d'Arras.
190 Dubus-Dewilde Marcelle, 1 place Louise de Bettignies.
120 Dumoulin-Tremerie Gilberte, 31 rue de Poids.
145 Farnoux-Wartel Marthe, Groupe G. Delory, pav. 8 n° 159.
186 Félix-Liebart Lucienne, 1 rue du Croquet.
117 Foulon-Vanteux Marguerite, 3 bis rue des Pénitentes.
180 Gauthier-Strypsteem Denise, 19 rue de Valenciennes.
113 Gavriloff-Marquay Marguerite, 17 rue des Débris Saint-Etienne.
159 Golery-Douchet Adélaïde, 9 rue de Poids.
187 Gorret-Barbe Marie, 30 boulevard de l'Usine.
200 Grosjean-Leignel Madeleine, 40 rue Gosselet.
119 Hallaert-Campion Rolande, 77 rue Négrier.
142 Heldenberghe-Chatelain Albertine 77 rue Saint-Bernard 19, c. Lemièrre 3.
109 Henniqueau-Tison Valentine, 251 rue du Faubourg de Roubaix.
224 Henocque-Lambin Aline, 56 rue de la Justice.
106 Hermant Rosa, Quai de l'Ouest, c. Henninot 19.
205 Holbé Giselle, 112 rue Esquermoise.
188 Houssain Marie-Louise, 78 rue Saint-Sauveur
237 Labbé-Gousse Marguerite, 25 rue de Poids.
269 Lallemand-Caudrelier Céline, 2 bis rue Saint-Omer.
228 Lebacq-Gys Jeanne, 4 rue Matteotti.
168 Lebas-Ferrin Madeleine, 12 rue Van Hende.
175 Lebeau-Roothoof Carmen, 21 rue Ernest Mayer.
124 Ledoux-Ducanchez Marie-Louise, 25 rue d'Eylau.
244 Lefaire-Baert Carmen, 48 rue Saint-Amé.

- 236 Lefort-Bar Marcelle, 56 rue Sylvère Verhulst.
256 Legrand Rosine, 67 rue Léonard Danel.
104 Leplat-Vaux Adrienne, 17 bis rue du Pont du Lion d'Or.
176 Leroux-Allinckx Paulette, 90 rue Pierre Legrand.
179 Lesaffre-Haigneré Louisa, 36 avenue du Peuple Belge.
147 Lestienne-Mattheys Julia, 93 chemin des Alouettes.
167 Lesur-Boucherie Marthe, 240 rue Pierre Legrand.
254 Leury-Dumont Marie-Thérèse, 17 rue de Madagascar.
177 Logier Marie, 9 rue de Poids.
101 Longuépé-Lorbière Julia, 37 quai du Wault.
139 Lugez-Valet Léontine, 11 rue de Bailleul.
255 Lutun-Wattrelos Marie, rue de Londres, c. Souliez 3.
116 Marquette-Vanden Brande Marguerite, 248 rue Abélar.
174 Martin-Legrout Marie, rue de la Justice, c. Jardins, Pav. 1 n° 14.
80 Vve Mayer-Bocquet Yvonne, 6 rue de Bailleul.
153 Mercier-Roussy Gabrielle, 12 rue des Archives.
76 Meyfroot-Vereruyssen Clémence, 161 rue Solférino.
217 Monory-Lecœuvre Zélie, 1 rue du Becquerel.
194 Nesslany-Bacquet Andrée, 86 rue de Canteleu.
158 Olivier-Debacker Zulma, 87 rue Négrier.
169 Wacquez Georgette, 6 bis place André.
259 Longrez-Pinninger Marie-Louise, 150 rue Gustave Delory.
296 Bataille-Dousselaere Berthe, 126 rue de Wazemmes.
301 Bigotte-Herly M.-Madeleine, 66 boulevard des Ecoles.
282 Bodart-Couillet Germaine, 49 rue Halévy.
295 Charlet-Wascat Madeleine, 243 rue Léon Gambetta.
331 Clarhaut-Carouge Mireille, 13 rue Royale.
277 Courty-Pottier Anna, 230 rue des Postes.
293 De Landtshier-Montaigne Denise, 30 rue Paul Lafargue.
310 Delannoy-Dumont Madeleine, 31 rue de Douai.
291 Delliaux-Bédelé Louisa, 59 rue G. Werniers.
322 Denis Flore, 46 rue de Fontenoy.
281 Dervaux-Debuyser Julienne, 62 rue D. Verhaeghe.
289 Descamps-Schalckens Elisa, 23 rue Louis Bergot.
283 Devrient-Denneulin Virginie, 2 rue de Condé.
107 Dewasch-Routine Paulette, 13 place J. Louchart.

- 316 Douchez-Mire Marie, 13 rue du Vaisseau le Vengeur.
284 Driège-De Wolf Emilienne, 8 rue Degland.
280 Duriez-Bouquillon Denise, 24 rue de la Plaine.
278 Duvet Suzanne, 103 rue de Canteleu.
298 Hannon Andrée, rue du Faubourg de Roubaix.
302 Houllier Adèle, 78 rue Saint-Sauveur.
308 Hurez-Legrand Yvonne, 15 rue de la Halle.
285 Lepot-Richard Flore, rue Eugène Jacquet, cour n° 1.
297 Mangez-Jongeryck Madeleine, 43 rue Brûle Maison.
276 Monclerc-Doucerain Christianne, rue d'Avesnes, c. Navarre 14.
222 Pluquin-Biègue Yvonne, 5 rue Mahieu.
307 Torfs-Mulier Claire, 26 rue de la Justice, c. Mirou.
274 Van de Weghe-Pollet Suzanne, rue Jemmapes, c. Boisseau 22.
290 Wydau-Timmerman Alphonsine, 13 rue Monge, c. Debil 1.
169 Waquez Georgette, 6 bis place Saint-André.
193 Termote Zulma, 3 rue Malesherbes.
264 Delval Marie-Louise, 57 rue Henri Kolb.
198 D'Hondt Adolphine, 25 rue Mahieu.
259 Longré-Siminger M.-L., 150 rue Gustave Delory.
141 Carpentier Marceline, 144 rue Solférino.
199 Longuet Marie-Jeanne, 30 place Louise de Bettignies.
203 Marchand Jeanne, 62 rue Jean Jaurès.
252 Liere Louisa, 30 rue d'Austerlitz.
243 Delattre Rosa, 165 rue des Bois Blancs.
287 Bogaert Françoise, rue des Sarrazins, cour Sarrazins 3.
144 Lament Renée, 30 rue de Mulhouse.

Par ailleurs, votre Commission vous propose l'admission et l'inscription dans la seconde partie de la liste des personnes dont les noms suivent :

- 191 Breitviller-Soirfeck Marie, 150 rue de Douai.
157 Forestier-Varlet Georgette, 29 rue de Rivoli.
148 Grossemy Antoinette, 33 rue de la Clef.
185 Humez-Descamps Jeanne, 35 rue Philadelphie.
128 Joly-Brémont Georgette, 118 boulevard Victor Hugo.
111 Mojciechewski Janina, 251 rue du Faubourg de Roubaix.
166 Pruvot-Boulangier Antoinette 109 rue Solférino.

125 Soubité-Buchon Victoire, 11 parvis Saint-Michel.

62 Kmiecik Josépha, 14 rue de la Vignette.

Ces dossiers ont été envoyés à la commission cantonale pour décision.

38 Pépin-Vultez Simone, 34 rue du Ballon.

155 Péron-Denis Marie, 51 rue de Roubaix.

130 Pille Valentine, 15 place Edith Cavell.

207 Pinchon Bertha, 141 rue de l'Arbrisseau.

100 Platel-Collet Agnès, 35 rue Edouard Doyennette.

242 Poussier-Fladigny, 17 bis rue du Pont du Lion d'Or.

132 Rapoport Chana, 89 rue Gustave Delory.

87 Rouhart-Lohez Jeanne, 4 rue Pasteur.

184 Sébisch-Denis Fernande, 125 rue Colbert.

202 Spinnewyn-Vandevelde Marg., 58 rue Saint-Sauveur.

121 Squimbre-Pamart Marianne, rue de l'Arbrisseau, c. Vinial 9.

216 Sulman-Roman Alphonsine, rue Baudin, cour Parent 6.

131 Tavernier-Dubois Mathilde, 229 rue du Long Pot.

221 Vanbeselaere-Le Gouès Yvonne, 16 rue Durnerin.

195 Vandaepel-Gruson Aimée, 22 rue des Tours.

268 Vanderschaeghe-Tailliez Marie, 85 rue Bernard Palissy.

240 Vansteenkiste-Tiriez Mathilde, 106 rue des Bois Blancs.

16 Verbeke-Baron Renée, rue des Vieux Murs, c. à Fiens 6.

170 Verbeke-Talon Gabrielle, 177 rue du Faubourg des Postes.

126 Verhaeghe-Cauchies Isabelle, 57 rue du Bois.

112 Villain-Pétiolas Odette, 251 rue du Faubourg de Roubaix.

114 Virique-De Vos Germaine, 49 rue du Transwaal.

156 Baeteman-Laurent Marcelle, 36 boulevard Montebello.

182 Ben Omare Georgette, 114 rue de Condé.

211 Campagne-Gambier Marcelle, 17 rue de l'Hôpital Saint-Roch, c. Saint-Paul 6.

162 Carette Gabrielle, rue de Canteleu, Imp. Saint-Joseph 4.

201 Cousin-Boureau Simone, 33 quai de l'Ouest.

232 Couvez-Seys Yvonne, 28 rue Magenta.

189 Lelignie-Leplat Raymonde, 79 boulevard Victor Hugo.

206 Deloos-Ruysschaert Solange, rue de Thumesnil 6, c. Hellart.

247 Dewame-Vanden Dorpe Louise, 136 boulevard Victor Hugo.

- 231 D'Werlange-Kerrinckx Germaine, 40 bis rue de l'Hôpital Saint-Roch.
- 133 Esquenet Madeleine, 28 rue de la Chaude Rivière.
- 214 Flocon-Billiet Marcelle, 3 rue de Bouvines.
- 210 Frappé-Bisiaux Suzanne, 65 rue Saint-André.
- 251 Gavois-Helle Malvina, 6 rue Lequenne.
- 258 Hénaff-Blondot Georgine, 65 rue Eugène Jacquet.
- 249 Jullier-Decreton Marguerite, 24 boulevard des Ecoles.
- 212 Laurysse Ida, 70 rue Brûle Maison.
- 197 Lenglin-Lennes Joséphine, 21 rue Mexico.
- 235 Madur-Sangla Jeanne, 182 rue d'Arras.
- 239 Marion-Puis Jacqueline, 31 bis rue des Dondaines.
- 143 Monchaux-Wallaert Jeanne, 34 rue Dugesclin, c. Millerot.
- 233 Montignies-Duthoit Carmen, 13 rue Davy.
- 215 Moyson-Branly Clémence, 31 rue Mazagran.
- 272 Prissette-Fiévet Andrée, 6 rue de la Gaité.
- 260 Richez-Ostез Raymonde, 90 rue Eugène Jacquet.
- 213 Sikorski-Czaplewski Maria, 297 rue Léon Gambetta.
- 238 Soudan-Légrand Alfréda, avenue de Dunkerque, c. Bapaume.
- 253 Sulmon-Montaigne Marie, 32 bis rue de la Plaine.
- 267 Trock-Neuville Gisèle, 85 rue Masséna.
- 250 Turchi-Tibaux Hortense, 134 rue des Postes.
- 229 Wawrzeniak-Stonczewski Thérèse, 8 rue Jean Macé.
- 243 Compagnie-Delatre Rosa, 165 rue des Bois Blancs.
- 252 Dejonghe-Lière Louisa, 30 rue d'Austerlitz.
- 203 Deruyck-Marchand Jeanne, 62 rue J. Jaurès, 10 c. Vandenabelle.
- 199 Gauthier-Longuet Marie-Jeanne, 30 place Louise de Bettignies.
- 141 Leroy-Carpentier Marcelline, 144 rue Solférino.
- 198 Pérôn-D'Hondt Adolphine, 25 rue Mahieux.
- 264 Procureur-Delval Marie-Louise, 57 rue Henri Kolb.
- 193 Termote Zulma, 3 rue Malesherbes.

Enfin, votre Commission propose d'émettre un avis défavorable aux demandes présentées par les personnes ci-après désignées qui ne réunissent pas les conditions requises pour obtenir le bénéfice de l'Assistance aux Femmes en couches :

- 220 Cabaret-Vanschelle Marie, 36 rue de la Justice.

- 152 Dyseryn fe Cailliau Denise, 53 rue Ed. Doyennet.
 304 Dupont-Weens Alexandre, 23 rue Gutenberg.
 246 Fréville-Scrive Zélie, 108 rue Jules Guesde.
 163 Hohl-Courtin Claudie, 62 rue de Bouvines.
 208 Hoorelbèke-Gilquin S., rue de Bavai, cité Butin 6.
 122 Rémy-Bastard Yolande, 36 rue de la Justice.
 309 Méhaux-Bouton Delphine, 9 rue d'Aboukir.
 135 Barré-Derocq Yvonne, 38 rue Gustave Delory.
 181 Pottier-Cortier Jacqueline, 104 rue de la Louvière.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3430

*Assistance
à la Famille
Décret-loi du
29 juillet 1939
(Art. 75 à 84)
modifié
par le Décret du
16 décembre 1939*

MESSIEURS,

· Votre Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène publiques, après examen de la liste préparatoire établie par le Bureau d'Assistance, vous propose d'émettre un avis favorable à l'admission, au bénéfice de l'Assistance à la Famille, des familles suivantes présentant les conditions requises par le Décret du 29 Juillet 1939 :

NOM	ADRESSE	PROPOSITIONS	POINT DE DEPART
Quatennens Vve	16 rue de la Bruyère	Julienne	1 ^{er} Février 1941.
		Michèle	
		160,00	

Ce dossier a été envoyé à la commission cantonale d'assistance, pour décision.

Adopté.

M. Debove
Maire

M. Debove

Louis M... ..

L. Billery

Barthelemy

L. Gombin

L. Peiters

~~*[Signature]*~~

[Signature]

[Signature]

Carlier

[Signature]

[Signature]

[Signature]

L. Vandenberg

Frous

Louis Levy

A. Bance

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

5 juillet 1941